

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

Institut National Supérieur de l'Education Populaire

et du Sport

MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDES

Pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à l'Inspectorat de
l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports

(CAIEPJS)

Thème :

**NOUVELLES APPROCHES POUR LA
PRATIQUE DES ACTIVITES SOCIO-
EDUCATIVES EN MILIEU SCOLAIRE
(Etude de 43 établissements)**

Présenté Par

M. Grégoire OKONGO

10^{ème} promotion,

Inspectorat de l'Education

Populaire, de la Jeunesse et

des Sports

Mo 09-04

Dirigé par :

M. Oumar Daouda SOGNANE

Inspecteur de l'Education Populaire

de la Jeunesse et des Sports



Année universitaire 2007 – 2009

SOMMAIRE :

Remerciements et dédicaces

Résumé de l'étude

Introduction

CHAPITRE PREMIER: Présentation du cadre de l'étude.....	11
1-1 Justification du choix du sujet.....	11
1-2 Historique des mutuelles et coopératives scolaires.....	12
1-3 Revue documentaire et problématique.....	14
1-3-1 Revue documentaire.....	14
1-3-2 Problématique.....	28
1-4 Hypothèse et question de recherche.....	31
1-4-1 Hypothèse de recherche.....	31
1-4-2 Question de recherche.....	31
1-5 Définition des concepts, intérêt, objectifs et limites de l'étude.....	32
1-5-1 Définition des concepts.....	32
1-5-2 Intérêt de l'étude.....	35
1-5-3 Objectif et limite de l'étude.....	35
CHAPITRE II : Cadre méthodologique.....	37
2-1 Caractéristiques de la recherche.....	37
2-1-1 Cadre de référence.....	37
2-1-2 Facteurs de la recherche.....	39

2-2 L'échantillonnage.....	40
2-2-1 La population cible.....	40
2-2-2 La population accessible.....	41
2-2-3 L'échantillon.....	41
2-3 Les méthodes et technique de collecte des données.....	42
2-3-1 Les méthodes de collecte des données.....	42
2-3-2 Les techniques de collecte des données.....	42
2-3-3 Les techniques de distribution et des interviews.....	43
2-4 Les questionnaires et les interviews.....	43
2-4-1 Les questionnaires.....	43
2-4-2. Les interviews.....	44
2-5 Les difficultés rencontrées.....	44

CHAPITRE III : Commentaires des lois et règlements et présentation des résultats...45

3-1 Commentaire des lois et règlements.....	45
3-1-1 Le décret 121/PR/ME/IA portant organisation des coopératives scolaires dites mutuelles scolaires.....	45
3-1-2 Les statuts types des mutuelles scolaires.....	47
3-1-3 Les statuts types des coopératives scolaires.....	47
3-1-4 La loi 35/62 portant création des associations à but non lucratif et apolitique.....	48
3-2 Présentation et commentaire des résultats.....	49
3-2-1 Présentation des résultats bruts.....	49
3-2-1-1 Questionnaire adressé aux enseignants du primaire.....	49
3-2-1-2 Questionnaire adressé aux enseignants du secondaire.....	50
3-2-1-3 Questionnaire adressé aux chefs d'établissements du secondaire.....	51
3-2-1-4 Questionnaire adressé aux chefs d'établissements du primaire.....	52
3-2-1-5 Questionnaire adressé aux élèves du primaire.....	53
3.2.1.6 Questionnaire administré aux élèves du secondaire.....	54
3-3 Présentation des tableaux et commentaire des résultats de la strate des enseignants.....	55
3-4 Présentation des tableaux et commentaires des résultats de la strate des chefs d'établissements.....	65
3-5 Présentation des tableaux et commentaires des résultats de la strate des élèves.....	78

3-6	Présentation des résultats des entretiens avec les coordonnateurs.....	87
CHAPITRE IV : Analyse des résultats et propositions.....		89
4-1	Regroupement des résultats selon les indicateurs.....	90
4-1-1	Interprétation et analyse de l'indicateur organisation pédagogique.....	92
4-1-2	Interprétation et analyse de l'indicateur organisation structurelle.....	96
4-1-3	Commentaires et analyse du facteur aspects juridiques.....	101
4-2	Propositions.....	103
4-2-1	Propositions d'ordre juridique.....	104
4-2-1-1	L'arrêté portant création des mutuelles, coopératives et associations des parents d'élèves.....	104
4-2-1-2	Le décret portant organisation des coopératives desdites mutuelles.....	105
4-2-1-3	Les statuts types des coopératives.....	106
4-2-2	Propositions d'ordre structurel.....	106
4-2-3	Propositions d'ordre pédagogique.....	109
4-2-3-1	La formation initiale.....	109
4-2-3-2	La formation continue.....	109
4-2-3-3	Les moyens de formation.....	110
4-2-3-4	Les contenus de programmes.....	110
4-2-3-5	Les propositions d'ordre politique.....	112

Conclusion

REMERCIEMENTS ET DEDICACES

Je tiens à remercier très particulièrement toutes les personnes qui m'ont soutenu durant toute ma période de stage, sans lesquelles mes efforts auraient été vains, compte tenu des difficultés de parcours. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute ma gratitude.

Mais remerciements vont également à l'endroit de l'institution qui vient de participer à l'édification de ma personnalité, l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (UCAD/ INESEPS).

Je tiens à remercier aussi tous les formateurs qui ont participé à cette œuvre avec tact et abnégation pour transmettre un savoir à la hauteur de mes attentes.

Je me plais également de remercier ici toutes les personnes qui m'ont aidé à rendre ce travail plus accessible, en particulier mon directeur de mémoire, Monsieur Oumar Daouda SOGNANE. Qu'ils trouvent ici ma sublime reconnaissance.

Je ne saurais terminer ces propos sans remercier tous les membres de ma famille ainsi que tous ceux qui, de par leurs sages conseils et leurs encouragements constants, dans des conditions quelques fois difficiles, ont témoigné de leur estime à ma modeste personne.

RESUME

L'éducation recouvre plusieurs champs d'action dont celui de l'Education Permanente. Ce champ dit non formel regorge une variété de cadres et de moyens. Les activités socio-éducatives sont un de ces moyens qui sont mis en exergue dans des cadres dits mutuelles ou coopératives scolaires, instituées en milieu scolaire.

Ces activités qui devraient activement participer à la formation et l'éducation des jeunes scolarisés sont mises en mal. C'est la raison d'être de cette étude. Elle nous a permis de comprendre, en prenant comme variable indépendante de la motivation, les raisons de la sclérose et de la léthargie observées. Cette étude a été menée dans **43 établissements** du primaire et du secondaire du **Gabon**, dans 2 provinces, pour un total de **152 sujets** interrogés dans quatre strates, y compris les coordonnateurs des activités socio-éducatives.

Pour une meilleure compréhension du sujet, nous avons lu des ouvrages de méthodologies de recherche, des théories et des techniques d'animation, de psychologie sociale, de la dynamique des groupes, de sociologies des organisations et des œuvres de fin d'études relatives à notre thème. Cette lecture nous a permis de centrer notre recherche autour de quelques indicateurs qui sont : la structuration desdites organisations, l'organisation pédagogique, la compétence des différents acteurs des associations scolaires soumises à l'étude et la conception et l'application des textes législatifs et réglementaires.

Les inférences de la recherche révèlent une très grande marge entre les facteurs qui sous-tendent la motivation et les comportements qui sont adaptés par ce que l'on peut appeler les hommes piliers : comportements qui sont les causes de la défectuosité des organisations communautaires scolaires. Aussi, pourrions-nous affirmer que les textes sont-ils désuets à ce jour : de même que leur application fait défaut.

Pourtant, par leur caractère extra-classe, ces activités ne peuvent être exécutées en milieu scolaire que sur la base d'une grande motivation, du fait que leur pratique n'influence pas la scolarité des élèves.

La problématique pose alors un dilemme dont l'épilogue heureux se fonde sur de nouvelles approches, qui constituent une refondation des philosophies, une restructuration des textes pour créer des cadres plus dynamiques, une nouvelle conception de l'organisation pédagogique dans le domaine, une grande action de formation et d'éducation. Ce sont des mesures capables de susciter la motivation et de créer une participation sûre des activités extra-classes, à la formation des apprenants.

Introduction

Le Gabon est un pays situé au centre ouest de l'Afrique. Il fut longtemps colonisé par la France jusqu'au 17 Août 1960, date de son indépendance. Devenu Etat indépendant, la construction de l'Etat va se consolider sur la base d'un certain nombre de lois et de règlements dont certains existaient déjà pendant la période coloniale et qui vont simplement être contextualisés.

Parmi les préoccupations de l'Etat, figurent en bonne place l'éducation et la formation qui sont sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale et de l'Instruction Civique, de celui de la Formation Professionnelle et de l'Insertion des Jeunes ; puis de celui de la Jeunesse et des Sports, chargé de la vie associative.

Dans son préambule, la Constitution de la République gabonaise consacre en ces articles 1^o), 7^o), 17^o) et 18^o) respectivement que :

- Chaque citoyen a droit au libre développement de sa personnalité.
- Chaque citoyen a le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi.
- La protection de la jeunesse contre l'exploitation et contre l'abandon moral, intellectuel et physique est une obligation pour l'Etat et les collectivités publiques.
- L'Etat garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. Ce sont là autant de dispositions constitutionnelles qui nous éclairent sur les devoirs de l'Etat en matière d'éducation et de la formation.

Si l'Etat doit assurer l'éducation et la formation des citoyens, il garantit aussi la liberté d'association à tous comme le stipule l'alinéa 13 du préambule de

la Constitution à savoir : « le droit de former des associations...est garanti à tous dans les conditions fixées par la loi ».

Ces dispositions constitutionnelles sont reprises par des lois et des règlements qui régulent de manière effective la vie des citoyens dans ces domaines.

Pour ce qui concerne le ministère de l'Education nationale, il est régi par la loi n° 16/ 66 du 9 Août 1966, qui porte organisation de l'enseignement en République gabonaise. Le décret n° 1692/ PR/ MEN du 27 Décembre 1982 porte attribution et organisation du Ministère de l'Education Nationale et la loi 21/ 84 du 29 décembre 1984 fixe les règles applicables à l'enseignement privé.

La création et le fonctionnement des associations sont cependant régis par la loi 35/ 62 du 10 Décembre 1962. La création des structures associatives en milieu scolaire est régie quant à elle par le décret 121/ PR/MEN/IA du 15 Mai 1961.

Ainsi, le cadre législatif et réglementaire de notre étude est circonscrit autour de ces dispositions.

Les missions principales du ministère de l'Education Nationale sont la conception et l'application de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement, de formation et d'éducation dans les établissements relevant de sa compétence. Pour ce faire, il dispose des services administratifs suivants :

-Les services centraux qui sont composés de :

- l'Inspection Générale
- le Secrétariat Général
- la Direction Générale des Enseignements et de la Pédagogie

-Les services déconcentrés :

- La direction de l'Education Physique et Artistique, des Activités Culturelles et Socio-éducatives
- Les Inspections Déléguées d'Académies

-Les services extérieurs :

- Les Circonscriptions scolaires
- Les Bases pédagogiques
- Les Ecoles, les établissements du premier et du second degré général.

Chargé de l'exécution de la politique gouvernementale en matière d'éducation, le Ministère de l'Education Nationale propose et veille à l'application des lois et règlements sur l'éducation des citoyens. Pour la mise en œuvre de certains projets, il travaille en étroite collaboration avec d'autres départements ministériels tels que celui de la Formation Professionnelle ou de la Jeunesse et des Sports.

Pour certaines de leurs missions régaliennes, les services centraux délèguent quelques unes de leurs prérogatives aux services déconcentrés. Ainsi, la Direction générale de l'Enseignement et de la Pédagogie a délégué certaines de ses missions à la Direction de l'Education Physique et Artistique, des Activités Communautaires et Socioculturelles (DEPAACS). Celle-ci est entre autre chargée de la mise en place, du suivi et du contrôle des associations scolaires créées dans tous les établissements. Ces associations sont des cadres où doivent se pratiquer les activités socio-éducatives qui fondent le principal objet de notre étude.

Si les lois et règlements mentionnés indiquent les dispositions et les cadres d'apprentissage des dites activités, il reste que celles-ci sont conçues, animées, coordonnées et contrôlées par un personnel d'enseignement et d'encadrement.

La loi n°8/91 du 26 Septembre 1991 portant statut général des fonctionnaires et la loi 20/92 du 28 mars 1993 portant statuts particuliers des fonctionnaires du secteur éducation fixent la qualité des personnels, leur cursus et les postes de responsabilité auxquels ils peuvent prétendre. La section 12 du statut particulier du secteur éducation, en ses articles 41, 42, 43, 44, 45, 46 édictent toutes les informations y relatives.

Les activités socio-éducatives sont programmées pour être pratiquées dans l'ensemble des établissements primaires, secondaires et universitaires de la République, ainsi que dans les établissements privés. Nous retiendrons qu'il existe de nos jours neuf (9) Inspections Déléguées d'Académie, vingt (20) bases pédagogiques qui sont des structures d'encadrement et de contrôle, mille deux cents (1200) écoles primaires, cent dix huit (118) Lycées et Collèges, pour un total global de quatre mille quatre cent quatre (4404) élèves (*sources, rapports rentrée scolaire 2007-2008, DEPACCS*).

L'éducation qui est de nos jours le principal facteur de mobilité sociale, peut être entreprise dans plusieurs structures, sous toutes les formes possibles qui se présentent à un groupe social. Elle peut être adaptée à une grande communauté, à une nation. Dans le cadre de l'orientation générale de l'éducation, des cadres appelés mutuelles ou coopératives scolaires ont été insérés dans les établissements d'enseignement et de formation pour la pratique des activités socio-éducatives.

Pour plusieurs raisons et vu les rapports de contrôle, l'expérience de terrain et quelques études déjà entreprises à ce sujet, notre recherche qui porte sur les facteurs de motivation dans la mise en œuvre, l'encadrement, l'animation et la pratique des activités socio-éducatives est un moyen pour l'élaboration des stratégies nouvelles. Elles devront favoriser une participation plus

importante des activités socio-éducatives dans la formation du jeune en milieu scolaire.

Selon leurs normes de conception, leur mode d'organisation, leurs méthodes de gestion, de pratique actuelle et de contrôle ; les activités socio-éducatives menées en milieu scolaire répondent-elles efficacement au besoin de formation du jeune apprenant au primaire comme au secondaire ?

Il importe de dégager ici les grands axes qui constituent l'ossature de notre travail. Nous envisageons construire cette dernière dans quatre grands chapitres. Il s'agit dans un premier temps d'un chapitre sur les généralités liées à l'étude qui constitue le cadre général. Dans un second temps, seront définies les différentes méthodes et approches utilisées dans la présente recherche. En troisième partie, nous présenterons les différentes données de la recherche suivies des interprétations et des commentaires. Enfin, au grand quatre, nous présenterons les analyses et esquisserons les propositions.

CHAPITRE PREMIER : Présentation du cadre de l'étude

1-1 Justification du choix du sujet :

Le domaine éducatif présente pour nous un intérêt majeur. Il est notre champ professionnel. Il convenait de s'approprier de quelques théories éducatives, de faire un bilan contextuel qui permettrait de situer leurs apports sur un système éducatif afin d'envisager des perspectives. De cette logique, l'Education Permanente qui est notre domaine d'action, dans ces rapports dialectiques avec les institutions scolaires, a retenu notre attention et constitué notre champ de recherche.

Le choix de la présente étude se fonde dans une logique d'envisager des actions nouvelles dans le domaine des activités socio-éducatives en milieu scolaire. Il est motivé par un certain nombre de raisons qui sont d'ordre professionnel. A toutes fins utiles, rappelons cette citation de Illich : *« l'école n'a pas pour fonction de faire des adultes invalides et des cancrés, mais d'en faire des individus libres, responsables, capables de se mouvoir, de comprendre et d'être utiles à la société technicienne et industrielle qui est la leur »*.

La problématique évoquée dans le présent travail est une interpellation de notre conscience professionnelle ; problématique qui trouve tout son sens, du fait qu'elle nous motive pour la recherche des solutions plus appropriées, liées à l'intégration réelle de l'enfant dans le système social, à l'issue de sa formation scolaire. Le système scolaire ne pouvant assurer dans ses directives rigides d'enseignements, qui ont pour fondements la fabrication des produits finis, et avec son cortège d'échecs, l'éducation morale et civique de tous les citoyens.

Aussi, la présente étude se veut un cadre de réflexion approfondie, pour envisager la réalisation d'un ouvrage pouvant servir de guide, pour une

pratique plus efficiente des activités socio-éducatives dans les organisations communautaires créées en milieu scolaire.

1.2 Historique des mutuelles et coopératives scolaires

L'Office Central de la Coopérative à l'Ecole (O C C E) définit la mutuelle scolaire comme il suit : « les coopératives scolaires sont de petites sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes, avec le concours des maîtres ». Cette définition a été proposée par Cariou dans son ouvrage la coopérative comme équipe, [1981]. Au Gabon, si la mutuelle scolaire désigne cette petite société d'élèves à l'école primaire et dans l'enseignement supérieur, elle est par contre appelée coopérative au secondaire.

L'idée des mutuelles scolaires est née pour la France, de Barthélemy Profil, Inspecteur de l'enseignement primaire de la circonscription de Saint-d'Angely (France), à la suite des préoccupations nées de la première guerre mondiale (1914-1918). Il s'agissait de susciter dans les écoles et à l'initiative du maître des petites sociétés ayant pour but de porter remède à la pauvreté des équipements scolaires. Cependant, les coopératives sont nées bien avant cette date, depuis 1881, et les premières ont vu le jour en Pologne en 1906, puis en Roumanie en 1908. A la suite de ces idées de Barthélemy, au fil du temps, les préoccupations pédagogiques sont devenues plus dominantes dans l'évolution de l'esprit des mutuelles scolaires. Ces dernières ont enrichi considérablement ses buts. Ainsi, certains de ses derniers sont le reflet de la conception de l' (O C C E), à savoir :

- * Un rôle mutualiste et solidariste,
- * Un rôle pédagogique de la mutuelle scolaire installée au cœur de la classe ou de l'école ;

* Un rôle d'éducation citoyenne et morale, par l'exercice constant de la prise de responsabilité réelle, en rapport avec un pouvoir d'initiative et de décision collective; et une prise en charge des tâches.

* Le rôle d'initiative économique et des possibilités d'intervention effective dans la vie économique au niveau notamment des relations de la classe ou de l'école avec des tiers.

Pour l'OCCE, la coopérative doit rechercher constamment un équilibre entre ces quatre principes ; et Jean de Saint Aubert écrivait *« la véritable coopérative scolaire est une œuvre d'éducation morale dont le but précis est l'amélioration de la vie morale et du comportement habituel des élèves à l'école et hors de l'école. Elle y parvient en amenant l'enfant à agir, à penser, et à sentir au-delà de son propre individu, comme membre conscient et actif dont la loi, définie et acceptée par tous les membres, est la mise en commun, au profit de tous, des efforts et du travail de chacun. La coopérative scolaire est une éducation permanente du sens de la solidarité, de la responsabilité et de la liberté démocratique »*

La mutuelle ou coopérative valorise la coopération comme facteur essentiel entre les différents acteurs, envisage les relations au-delà de la conception traditionnelle qui soumet l'élève au maître. De ce fait, la coopérative faisant des coopérants (élèves, maîtres, administratifs) des membres égaux, pose en postulat le respect de l'enfant, considéré comme digne de confiance et de respect, au contraire de l'idée de la défiance et du mépris, traditionnellement entretenues.

La notion de coopérative scolaire existe au Gabon depuis l'ère coloniale. La création des coopératives fut autorisée par les arrêtés du 19-12-1928 et du 27-07-1937 du Gouvernement Général de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) (source de l'information, archives du ministère de l'Education Nationale).

Devenu indépendant, le Gabon abroge les dispositions de la communauté pour les adapter à son propre contexte, dans le cadre de la plénitude de son indépendance. C'est ainsi que va être pris le décret n° 121/ PR/ MEN du 15 mai 1961, portant organisation des coopératives et mutuelles dans les établissements publics de la République. Si ce décret est encore en vigueur, les textes d'application eux ont beaucoup évolué. Le dernier en date est l'arrêté n° 002/MENESRS/SE du 17-01-91, portant statuts types des mutuelles scolaires, coopératives et associations des parents d'élèves ; ensemble des textes que nous aurons à étudier plus tard.

Le prochain chapitre portera sur l'ensemble des résumés des ouvrages lus pour nous servir de guides. Ils nous permettent de mieux orienter la recherche et aborder les différentes variables soumises à l'étude. Ces différents ouvrages nous aident également à établir les projections sur les commentaires, les analyses et les propositions.

Pour ce faire, nous avons lu des ouvrages de méthodologie de la recherche, des productions de fin d'études dans le domaine des activités socio-éducatives en milieu scolaire, ceux des théories et techniques d'animation et ceux de culture générale, à savoir : la sociologie des organisations, la psychologie sociale, et la dynamique des groupes.

1-3. Revue documentaire et problématique

1-3-1. Revue documentaire

Parmi les ouvrages de méthodologie de la recherche lus, nous avons résumé les suivants :

Alphonse Giglione Benjamin et Matalon, les enquêtes sociologiques, théories et pratiques, édition Armand Colin, Paris, 1978.

Il traite des problèmes généraux et donne les dimensions des enquêtes, l'observation et l'expérimentation et présente les difficultés y relatives. Il

évoque aussi la production des données d'enquêtes, définit la nature des personnes susceptibles d'être interrogées au cours d'une enquête, donne les méthodes d'échantillonnage et leurs différentes caractéristiques.

Dans cet ouvrage, les auteurs donnent également des réponses à la question comment interroger, en évoquant les entretiens et les techniques y relatives, puis, la problématique de la manière d'interroger ; avec l'approche qualitative et quantitative ; les grandes lignes d'un questionnaire, les différents types de questions, leur formulation et les pré-tests du questionnaire.

Aussi, il est mentionné les perspectives du déroulement de l'enquête. Les auteurs exposent l'établissement de l'esquisse d'une psychologie de la situation d'enquête.

Enfin, ils présentent les méthodes d'analyse et d'interprétation des données d'enquête. Dans ce chapitre sont également évoquées les généralités sur l'analyse du contenu, avec le champ d'application de l'analyse du contenu et quelques méthodes d'analyse du contenu.

A. Blanchet, R. Ghiglione, J. Massonnat et A Trognon, les techniques d'enquête en sciences sociale, édition Bordas, Paris 1987.

Le chapitre '*produire les données*' traite de l'observation et de l'expérimentation en présentant d'abord leur paradoxe avant d'évoquer leur complémentarité. 'Observer' est aussi l'un des thèmes développés, et sont déclinées, les différentes caractéristiques de l'observation. Dans cette optique, les auteurs donnent d'abord la définition de cette notion. Ensuite ils répondent à la question pourquoi observer en science sociale.

Evoquant les problèmes généraux, ils mettent en exergue la notion de l'observation en sciences humaines et sociales, qu'ils définissent et développent comme une démarche d'élaboration des savoirs, avant

d'aborder la question de son approfondissement théorique, méthodologique et pratique.

Dans ce contexte, ils expliquent les problèmes épistémologiques liés à l'élaboration des savoirs, celui des méthodes ; du rapport entre l'observation et la recherche ; les conditions de l'acte d'observation, les opérations en œuvre dans le processus d'attribution de sens et de construction d'un savoir.

Sont aussi mises en relief, les démarches en recherche, avec la définition de la place de l'observation dans les démarches de recherche, les options théoriques et méthodologiques pour organiser la production des données ; puis les notions de l'observation transversale explicative ou longitudinale transversale.

Le chapitre sur les pratiques d'observation et construction d'un justificatif d'étude donne d'abord l'inventaire des pratiques en recherche. A cet effet, il est fait état des pratiques à faible structuration, des pratiques à structuration intermédiaire, d'observation à faible structuration. Puis il est évoqué la confection des grilles d'observation et les notions relatives à l'interview.

Raymond Guivy et Luc Van Campenhoudt, manuel de recherche en sciences sociales, édition Dunod.

Ce document traite de la démarche méthodologique. Les auteurs définissent d'abord les objectifs généraux d'une recherche, analysent la conception dialectique et définissent ce qu'est une recherche sociale.

Ils axent ensuite leur travail sur la démarche, en évoquant d'abord les problèmes de méthodes, puis ils énoncent les étapes de la démarche qu'ils décrivent en trois temps, comportant chacune des sous étapes. Il s'agit de :

- La rupture qui comporte la question de départ, l'exploration, et la problématique.

- La construction qui est une suite logique de la rupture et qui est composée de la construction du modèle d'analyse.
- La troisième étape est soutenue par l'observation qui est la cinquième phase dans la démarche ; l'analyse des informations est la sixième phase et les conclusions qui constituent la septième phase de cette logique.

Chaque étape est ainsi décryptée de manière à ressortir toutes les variantes et postulats qui les sous-tendent.

Ces ouvrages sur la méthodologie de la recherche nous ont servi pour construire le champ d'approche, ainsi que le cadre, les méthodes et techniques de collecte et de traitement des données.

Parmi les documents qui traitent de notre sujet d'étude, deux (2) productions de fin de formation ont retenu notre attention.

Jean Bibaya Moussotsi *Animation et gestion des coopératives scolaires, cas du Lycée National Léon Mba Libreville Gabon*, monographie de fin d'études Inspectorat Education Populaire, Jeunesse et Sports, INSEPS Dakar, 2006.

Dans sa problématique, après avoir donné les portées des mutuelles scolaires, l'auteur donne ses constats et ceux des élèves et parents d'élèves sur la mauvaise gestion de la coopérative. Il en évoque les raisons qui sont :

- L'accaparement de la gestion par le chef d'établissement,
- Le manque de prise en compte de la volonté des élèves dans le choix des activités,
- L'insuffisance des moyens
- Le non respect des dispositions des textes règlementaires.

Il pose ensuite la question de la connaissance des buts de la mutuelle et de ses mécanismes de fonctionnement, par l'ensemble des acteurs du système scolaire, en se fixant comme objectif la sensibilisation sur l'importance desdites structures et amener le Ministère de l'Education Nationale à revoir les textes dans le domaine.

Enfin, comme solutions, il préconise une gestion administrative par le comité directeur, une gestion pédagogique par le coordonnateur assisté d'adjoints et la révision des textes.

Son étude se fonde plus sur une méthode empirique qui ne décline pas des approches méthodologiques, mais aussi ne présente pas les textes soumis à l'étude.

Alfred Calvin MOUNIA, la problématique de la gestion des mutuelles scolaires au Gabon, mémoire de fin d'études de Conseiller d'Education Permanente INJS Abidjan 2000.

Ce dernier après avoir donné l'historique des mutuelles scolaires et leurs portées, se donne comme intérêt la mise à disposition, des données devant permettre l'épanouissement du secteur des activités socio-éducatives en milieu scolaire.

Après avoir élaboré un cadre méthodologique d'étude, il présente les différents résultats de l'enquête faite auprès d'un échantillonnage de 100 sujets, repartis sur trois strates pour 8 établissements secondaires à Libreville et Owendo (Gabon).

Les indicateurs soumis à l'étude sont la connaissance de la notion de coopérative, ses méthodes de fonctionnement, la gestion des fonds, l'encadrement et la connaissance des lois et règlements.

En outre, l'auteur fait observer quelques manquements qui entravent le fonctionnement de ces structures à savoir :

- Le manque de matériel d'animation lié à l'incapacité des coopératives de générer des fonds ;
- La non prise en compte des résolutions des journées d'animation ;
- L'opacité de la gestion des fonds ;
- Le désintérêt...

Pour restaurer le fonctionnement de la mutuelle il propose une gestion transparente, la participation des parents d'élèves.

A la lecture de ces deux productions, nous remarquons qu'une question mérite d'être posée. Comment expliquer tous ces manquements observés par le comportement de toutes les personnes impliquées ? N'y a-t-il pas une autre approche pour mieux comprendre les motivations des uns et des autres ? Ces questions nous ont permis de donner une orientation à notre recherche, tout en tenant compte des résultats des précédentes enquêtes.

Parmi les documents traitant des philosophies éducatives et des techniques d'animations, nous avons retenu ceux qui suivent :

Jean Réal NADEAU, *l'éducation permanente dans une cité éducative*, les Presses de l'Université de l'Aval.

Dans le chapitre 3 de cet ouvrage, il est présenté quelques théories organisationnelles et certaines théories éducatives. La définition d'une cité éducative pose le postulat des capacités éducatives. Les théories organisationnelles et les philosophies de l'éducation s'inscrivent dans une perspective dialectique donc d'interaction.

L'auteur s'appuie sur les différents courants de pensées dans les deux domaines pour étayer ses propos. De ce point de vue, il situe l'institution scolaire comme organisation et propose les définitions selon les perceptions

d'ETZIONI, de BERANGER, KNORI et Edgar SHEIN, dimensionne l'organisation selon le contexte de notre époque en différenciant l'organisation formelle de l'organisation sociale et informelle et énonce l'importance de ces formes d'organisation pour l'homme.

Il intègre l'éducation dans le réseau d'organisation, sujet à de multiples difficultés en raison de la spécificité du domaine, dès lors qu'il s'identifie à des usines de fabrication de produits finis 'outputs'. Cette vision appelle que les institutions scolaires doivent répondre à deux forces :

* Une force administrative en tant qu'organisation, dont la nature du but essentiel qu'elle poursuit, en appelle aux méthodes qui s'inscrivent dans la philosophie de l'homme. L'institution scolaire se place dès lors devant une dualité et le développement complet de l'être dans ce contexte sera fonction de la corrélation entre la divergence ou la convergence entre les théories organisationnelles et les théories éducatives.

* Ensuite, il pose la question de la congruence entre théories organisationnelles et philosophies éducatives. De ce fait il pose la logique des rationalités éducatives dont le socle est la plus grande efficacité dans la production des biens de consommation et de service. Il y a dès lors une vitalité de congruence du fait que l'organisation et l'éducation ne sont construits autour non seulement d'un 'construit', mais aussi d'une pratique qui fait intégrer les deux dimensions dans l'optique d'une approche systémique de situer les théories organisationnelles et les philosophies éducatives dans une perspective évolutive ; du fait qu'une philosophie de l'administration scolaire n'est pas congruente avec une philosophie éducative donnée.

André BEAUCHAMP, Roger GRAVELINE, Claude QUIVIGER, comment animer un groupe, les éditions de l'Homme.

Les auteurs présentent en prélude un test d'évaluation des aptitudes potentielles d'un animateur. Il comporte 12 questions à 3 réponses et une

grille d'évaluation. Sont ensuite énumérées, les fonctions poursuivies par la vie des groupes (domaine de l'éducation permanente) qui s'articulent autour des besoins dûs aux changements sociaux qui nécessitent un perfectionnement. Les cadres d'apprentissage étant entre autres la vie de tous les jours, l'école, l'apprentissage par l'action.

Ils présentent les postulats suivants comme facteurs de facilitation de la formation des adultes :

- ✓ créer l'ambiance pour favoriser la participation. De ce fait l'animateur doit se faire discret pour faciliter et augmenter la participation du groupe ;
- ✓ créer les conditions d'un apprentissage par la découverte ;
- ✓ favoriser la mise en valeur des idées et des sentiments et accepter les différentes opinions ;
- ✓ exprimer une démarche qui accepte les erreurs et qui permet un bon temps d'apprentissage et une autoévaluation.

Les auteurs relèvent également quelques fonctions de l'animateur qui sont :

- ✓ aider le groupe à identifier ses besoins, à se donner un but à réaliser ce qui a été décidé ;
- ✓ veiller à la bonne marche du group, le minimum de connaissances que doit posséder l'animateur ;
- ✓ faire preuve d'aptitudes requises pour un animateur.

Ces données sont un ensemble de variables pour créer la motivation dans le groupe.

Après avoir fait remarquer que l'animateur n'est pas un expert, ils prescrivent les différents genres d'animateurs ; à savoir le démocrate, le débonnaire et l'autoritaire, ainsi que leurs portées et leurs limites.

Sont également données, les pistes pour animer un petit groupe. Elles se résument à la personnalité de l'animateur, son rôle, l'expression de ses opinions : les techniques, avec les différentes formes de questions etc.

Ensuite, le document traite des cas difficiles dans le groupe. Dans cette perspective, il évoque les cas de silence, de bavardage intempérant, de déviance, la fuite du groupe, le silence du groupe. Il évoque aussi les techniques pour animer un grand groupe, qui sont le colloque, le forum, le panel etc.

Enfin, les auteurs situent les trois grandes directions possibles d'un projet éducatif qui sont l'information et les connaissances, l'acquisition des attitudes, le projet à réaliser.

Ce document technique nous apporte des informations nécessaires sur les variables techniques soumises à l'étude pour comprendre les facteurs de la démotivation.

Quelques ouvrages de culture générale, liés à notre thème ont retenu notre attention, ils traitent des théories des organisations et de psychologie sociale.

Philippe BERNOUX, *sociologie des organisations*, éditions le Seuil, 1985.

Dans le cadre explicatif qui est la deuxième partie du livre, l'auteur situe l'individu et le groupe dans une organisation. Il préconise une réponse à la question comment sont expliqués les comportements des individus dans les groupes, en présentant comme cadre d'étude l'entreprise. Il réfute les réponses hâtives et spontanées qui expliquent les comportements. Pour lui, la caractéristique individuelle la plus prononcée ne permet que l'écart des comportements supportés par le groupe, tout comportement étant relatif aux normes de comportements du groupe. Il s'agit dès lors de rechercher dans l'organisation, les comportements sociaux, et les comportements devraient se

comprendre dans un agissement permanent entre l'individu, son comportement, ses besoins, ses désirs et le groupe. L'organisation émet donc des normes auxquelles l'individu se soumet au risque de s'exclure.

Aussi explique-t-il que les valeurs culturelles, l'âge, le sexe, le pouvoir... influencent le comportement de l'individu. Ils sont aussi des stratégies particulières. De ce fait, les comportements doivent être étudiés non pas par les déterminants individuels, mais plutôt par la motivation individuelle et de groupe. La motivation étant ce qui pousse l'individu à agir, indépendamment du contexte, en fonction de ses besoins. Aussi, l'action est-elle fonction du rôle attribué à l'individu et de la relation au contexte social.

Il s'établit une trilogie dialectique entre la motivation les déterminants individuels, la situation sociale et l'organisation. En définitive, la théorie explicative retenue pour cette question de départ est que les normes de comportements ne se prennent que dans la situation ou est l'individu, et que là elles sont le résultat de l'interaction entre acteurs.

Entre l'individu et le groupe il s'établit une relation de contribution, formelle et informelle. Ainsi, l'individu ne déterminera ses comportements que par rapport à ses intérêts, à ce que l'organisation pourra lui fournir ; d'où la mise en place des stratégies pour atteindre ses fins. L'acteur vit dans l'organisation en fonction des relations de pouvoirs, pouvoirs qui participent à la construction des normes de comportements et pouvant être modifiés par des pressions extérieures ou intérieures.

Cette deuxième partie nous intéresse particulièrement car le présent travail a pour autres buts, l'explication de différents comportements dans les organisations soumises à l'étude.

Dans le troisième chapitre, il traite des théories des besoins et des motivations. Ce courant est impulsé par H MASLOW. La notion de besoin a une origine physiologique, instinctive, culturelle et sociale ; et les besoins engendrent les motivations. Une hiérarchie des besoins est ainsi donnée, dont

ceux d'appartenance qui s'expriment dans les mouvements de solidarité de classe, d'identification et qui sont très actives.

Douglas MC GREGOR établit quant à lui une théorie sur la conception de la direction, selon les tâches et les rôles des dirigeants, qui est une théorie plutôt managériale. Pour lui, la politique étant fonction d'un ensemble d'hypothèses implicite sur la nature humaine. Sa théorie X comporte trois hypothèses :

- o l'individu moyen éprouve une aversion innée pour le travail, qu'il fera tout pour l'éviter.
- o A cause de cette aversion caractéristique à l'égard du travail, les individus doivent être contraints, contrôlés, dirigés menacés et sanctionnés, si l'on veut qu'ils fournissent des efforts nécessaires à la réalisation des objectifs organisationnelles.
- o L'individu moyen préfère être dirigé, désire éviter les responsabilités, manque d'ambitions et sa seule préoccupation reste avant la recherche de la sécurité.

Ces assomptions sont des principes de direction pour canaliser les motivations.

F. HERZBERG s'appuie quant à lui sur le mythe d'ADAM et celui d'ABRAHAM pour définir les deux sortes de besoins. Il y a d'abord l'instinct animalier de l'Homme d'échapper à la douleur et son aspect humain à grandir psychologiquement. La satisfaction selon lui est fonction de cinq facteurs : Les accomplissements, la reconnaissance, le travail proprement dit, la responsabilité et l'avancement ; facteurs qui entraînent le changement d'attitudes.

Ce chapitre permet de nous situer sur les théories des motivations et des besoins, variables soumises à l'étude.

Charles BNABOU et Harry ABRAVANEL, le comportement des individus et des groupes dans l'organisation, édition Gaétan Morin.

Pour ces deux auteurs, le comportement organisationnel voisine avec la psychologie industrielle, le management et les relations humaines. L'histoire du comportement organisationnel est le produit de la science du management, qui met l'accent sur les aspects formels des organisations (TAYLOR), ou au contrôle de ses rationalités (WEBER).

Quant à l'approche humaniste, elle est celle de la psychologie organisationnelle, qui exprime l'idée que l'individu cherche à s'actualiser, en conciliant ses buts à ceux de l'organisation. Dans ce contexte, les concepts clés sont la motivation et l'organisation du travail, la participation et l'efficacité ; le leadership ainsi que le système de communication. Les conditions du comportement sont des valeurs, les besoins, la division du travail, la structuration des emplois etc. Y sont également intégrés, les relations avec l'environnement.

Les origines du comportement sont identifiées, à savoir : l'expérience directe, l'observation, les facteurs biologiques, les gènes et les hormones, par les comportements appris ou innés, mais surtout les influences expérientielles et psychologiques en interaction.

Les auteurs mentionnent également que l'apprentissage par les conséquences de réponses, et pour la fonction motivante, la capacité d'anticipation rend les humains capables d'être motivés à la perspective de leurs actions.

Parlant des sources du pouvoir, ils en distinguent trois, à savoir la personnalité, la propriété et l'organisation. L'organisation étant une quantité de biens qui amplifie la personnalité, en tant que source de pouvoir. La personnalité étant soutenue par la persuasion, la conviction qu'elle crée par l'emprise exercée sur les autres. Les aspects de la personnalité conférant le

pouvoir étant la conviction de l'individu, les ressources intellectuelles, la précision, l'acuité, le charme, l'honnêteté, l'humour...

Le management du comportement nous propose deux modèles pour comprendre et prédire les comportements humains, à savoir que :

* Ce sont les facteurs internes passés ou présents qui sont la cause des comportements des individus.

* Ce sont les facteurs externes actuels ou avenir qui contrôlent les comportements de l'individu.

Dans les théories de la relation participation- motivation, on distingue l'enjeu de l'amour propre, la participation aux décisions, la valeur personnelle, la dynamique des groupes ; selon que la participation à l'intérieur d'un groupe de travail augmente la cohésion à cause des interactions ; l'obtention d'un statut permet de faire les efforts nécessaires et la participation est une force d'enrichissement. La participation étant définie comme l'influence personnelle perçue par l'employé sur les décisions qui le touchent de prêt, l'influence sur la tâche, le changement sur l'ensemble des activités de l'employé sur le supérieur immédiat, et sur les décisions qui affectent le groupe, enfin l'influence qu'un employé exerce à l'intérieur d'une décision. Toutes ces influences sont vécues comme des sources de motivation.

Enfin sont mentionnés les différents facteurs de résolution des conflits de rôles.

Yvonne CASTELLAN, *initiation à la psychologie sociale*, librairie Armand Collin, 1972.

Dans cet ouvrage, quelques chapitres répondent aux préoccupations de notre étude, notamment le chapitre 5 qui traite de la notion de rôle.

Dans celui-ci, il nous est donné les différentes dimensions du la notion de rôle. Selon Ralph LINTON, le rôle incarne la notion de model social normatif et impératif, dont les modèles de conduites sont fonction de sa place. Il tient à

un facteur d'adhésion sociale, et il entretient un rapport avec la tâche à remplir ; et les conduites des individus ne sont pas régies par l'arbitraire, mais par les impératifs d'une situation affective.

Pour Gorges MEAD, le rôle est déterminé par les autres comportements des autres rôles, et cela devient un système conscient chez les participants. Cette analyse découle de la notion d'attente sociale de PARSONS et de NEWCOMB. Pour le premier cité, au niveau social, le rôle est une série complémentaire d'expectation, les actions devant être exécutées en accord avec les interactions, ces "expectations" rappelant les schèmes pré perceptives. Elles sont pour NEWCOMB un code de conduite.

Quant à RAPHLINTON, les attitudes de l'individu dans une société sont relativement homogènes aux modèles d'une société, elle-même sous-tendue par des systèmes de valeurs relativement cohérents. Ainsi les attitudes homogènes et durables et répétées se constituent en apprentissage et deviennent des habitudes. Les rôles sont ainsi fonction des représentations mentales, c'est un modèle organisé de conduite relatif à une certaine position de l'individu dans un ensemble inter actionnaire.

Dans la société, les rôles sont à la fois synergiques, complémentaires et hiérarchiques ; et selon LINTON, on peut distinguer les rôles biologiques, les rôles institutionnels et les rôles extra institutionnels.

Les ouvrages que nous venons de présenter et qui ne sont pas les seuls qui guident nos travaux, sont des supports qui nous ont permis de bâtir la démarche, de choisir les instruments d'analyse des facteurs ou variables soumis à l'étude. Aussi, certains nous ont-ils aidé à structurer le contenu de l'œuvre, du fait que certains exposent les différentes situations de la vie et de l'organisation des groupes. Les aspects techniques qui régulent l'existence de toutes les organisations sociales ont été aussi mises en lumière. Certaines informations collectionnées vont-elles nous permettre dans le chapitre suivant, de traiter les données et proposer les solutions de notre étude.

1- 3-2. Problématique

Depuis des décennies, l'institution scolaire est organisée selon un ensemble de règles et de principes qui donnent accès à la scolarisation, à une éducation, une instruction pour tous. Mais compte tenu d'un ensemble de réalités structurelles, organisationnelles, et pour bien d'autres raisons liées à la nature humaine, cette vision d'une instruction pour tous paraît être une utopie. C'est pourquoi de tout temps le politique recherche toujours à accroître les capacités du système éducatif afin qu'il réponde au mieux aux sollicitations sociales les plus diverses.

Le décret 121 de 1961 a été pris pour instituer les mutuelles scolaires au Gabon. Il répond aux besoins de dynamiser la vie scolaire, d'envisager l'apprentissage de la socialisation et de renforcer les moyens d'instruction ; l'apprentissage de la gestion du pouvoir, la prise de responsabilité et l'autonomisation, afin de rendre l'apprenant plus apte à répondre plus facilement aux besoins les plus diverses que lui impose la société. Par la pratique des activités socio-éducatives, les mutuelles scolaires doivent donc participer à la formation de l'apprenant et à rendre la vie scolaire plus attrayante. C'est une noble mission que les institutions scolaires se doivent de respecter et de rendre plus opérationnelle. Bien d'établissements de par le passé ont bien répondu à ces missions. Parmi les plus grands nous citerons le Lycée National LEON MBA, le Lycée Technique OMAR BONGO, le Lycée d'Etat de L'Estuaire et bien d'autres qui ont été très talentueux par leurs prestations socioculturelles et sportives. De ces dernières, bien de grands talents dans divers domaines ont vu le jour. De grands hommes de théâtre, de la musique, du sport et même certains hommes politiques ont fait leur apprentissage au sein de ces associations scolaires. Au primaire nous avons connu des années fastes avec le mouvement scout, les cœurs vaillants, et l'organisation de plusieurs animations soit sportives ou culturelles, dont les feux de camp, les excursions etc.

Depuis plus d'une décennie, nous remarquons un grand ralentissement de la pratique des activités des mutuelles scolaires. Notre expérience d'enseignant de Gestion de Mutuelle à l'Ecole Normale des Instituteurs de Franceville, les rapports produits par certains chefs de circonscription et des inspections déléguées d'académie, notre expérience d'homme de terrain, ainsi que quelques recherches effectuées dans le cadre des mémoires de fin d'études à l'Ecole Normale des Instituteurs de Franceville (Gabon), ceux de certains collègues, nous emmènent à ce constat. Bien des chefs d'établissements semblent ignorer le bien fondé des mutuelles scolaires et les responsables administratifs paraissent désintéresser à ce qui se passe dans la gestion de ces organisations. Les quelques animateurs spécialisés affectés en milieu scolaire paraissent peu soucieux de leur rôle. La mutuelle scolaire apparaît comme un fardeau inutile qui ne dit pas son nom. Les objectifs si nobles assignés à ces associations scolaires nous semblent ignorés. Les activités sont réduites, pour ceux qui en sont plus imprégnés, aux fêtes de fin d'année.

Pourtant, dans tous les établissements les cotisations à la mutuelle sont obligatoires et sont imposées pendant les inscriptions ou réinscriptions. Même si les cotisations des élèves ne peuvent couvrir tous les besoins, néanmoins chaque établissement devrait être tenu de justifier de l'utilisation de ces fonds par une pratique des activités socio-éducatives.

A la rentrée scolaire 2007-2008, il a été décidé que les cotisations seront remplacées par une subvention de l'Etat, sur une décision du Président de la République. Cette décision est non officialisée jusqu'à ce jour. Avec la lenteur administrative, ces fonds parviennent très en retard aux chefs d'établissements.

Ce sont autant de situations inexplicables ou expliquées qui laissent la plupart des mutuelles dans une sorte de sclérose, de léthargie et de gestion empirique. Elles nous interpellent donc à priori en tant que professionnels dans ce domaine, afin de rechercher des moyens, des techniques plus

élaborées afin de les rendre plus opérantes, et de les recadrer selon les normes de l'art socio-éducatif.

Parmi les collègues qui ont abordé ce sujet, deux retiennent notre attention. Il s'agit de Jean Bibaya Moussotsi, inspecteur de la Jeunesse et Sport, dans sa monographie de fin d'études à l'INSEPS, dont le thème est : Animation et gestion des coopératives scolaires au Gabon : cas du Lycée national Léon Mba 2006. Ce dernier parle de son expérience dans le dit établissement pour tracer une vie morose de ladite coopérative, afin de justifier d'une gestion non orthodoxe des activités socio-éducatives, confrontées à une mosaïque de problèmes. Il se fixe comme objectif de sensibiliser toutes les personnes concernées par ce cadre d'activités et sur l'importance des activités socioculturelles. Il donne des informations sur le comportement des chefs d'établissements et cherche à contribuer à la mise en place des 'bonnes coopératives scolaires'. Il entreprend une démarche empirique qu'il oriente dans une vue générale. Ses avis d'homme de terrain sont ici plus prépondérants, qu'une étude basée sur une démarche scientifique, qui requiert une méthodologie et un traitement de données et leur analyse.

Quant à Calvin Alfred Mounio, Conseiller de Jeunesse, dans son mémoire de fin d'année à l'INJS d'Abidjan 2000, dont le thème est la problématique de l'animation et de la gestion des coopératives scolaires au Gabon, il dresse lui aussi une vue morose du fonctionnement des coopératives scolaires. Il construit son exposé sur une recherche descriptive. Dans une vision globale, son étude porte sur 07 établissements de Libreville et d'Owendo (cité voisine de Libreville), dont l'échantillon N représente 100 sujets. Après la collecte et l'analyse des données, les problèmes répertoriés sont le manque de matériel, le manque de rentabilité des activités, les journées d'animation non exploitées, le désintérêt et la démotivation, la mauvaise gestion des fonds...

Certes, ce sujet très préoccupant a déjà fait l'objet de deux approches d'étude, il n'en demeure pas moins qu'il reste à bien des égards, un sujet à approfondir.

Ainsi, nous entreprenons notre étude selon d'autres approches analytiques, en inscrivant cette dernière sur un certain nombre de concepts, de variables opératoires dites indicateurs de recherche, avec un objectif plus spécifique : enfin une hypothèse de recherche moins englobante.

1-4. Hypothèse et question de recherche

1-4-1. hypothèse de recherche

Toutes les actions sociales entreprises par l'homme sont implicitement ou explicitement assujetties aux différents caractères de sa personnalité. Dans le cadre du fonctionnement des mutuelles ou coopératives, une bonne motivation n'est-elle pas nécessaire pour tous les acteurs, afin de créer plus de dynamisme ? L'absence de ce facteur essentiel, pour diverses raisons, n'est-elle pas à l'origine du dysfonctionnement de plusieurs de ces organisations, tant dans l'enseignement primaire que secondaire ?

1-4-2. Question de recherche

Comment *SUSCITER PLUS DE MOTIVATION* pour réduire la léthargie qui mine le fonctionnement des mutuelles scolaires, afin de créer un cadre pédagogique plus dynamique et propice à la pratique des activités socio-éducatives, pouvant participer au mieux à la formation, à l'éducation du citoyen et à son intégration sociale ?

1- 5. Définition des concepts, intérêt, objectif et limite de l'étude

1-5-1. Définition des concepts

Dans le cadre de notre étude, trois concepts nous intéressent particulièrement ; ce sont les concepts *activités socio-éducatives*, '*nouvelles approches*' et *motivation*.

Activités socio-éducatives :

« On peut définir l'activité comme étant un ensemble d'actes coordonnés et des travaux de l'être humain, ou une fraction spéciale de cet ensemble. C'est aussi un ensemble de phénomènes psychiques et physiques correspondant aux activités de l'être vivant, relevant de la volonté, des tendances, des habitudes, de l'instinct ». Dictionnaire la Rousse

Dans le cadre scolaire, les activités sont des moyens d'action, des actes quotidiens, mis en exergue par le formateur ou le facilitateur et exécutés par l'apprenant en interaction avec le guide ou des pairs, pour obtenir un changement souhaité, défini d'avance par un objectif opérationnel à court terme, un objectif général à moyen terme ou un but à plus ou moins long terme ; dans un programme ou un cycle de formation.

Les activités socio-éducatives envisagent au terme d'un apprentissage, la transformation de l'apprenant par des acquis au plan social, psychologique, affectif et psychomoteur.

De ce point de vue, les activités socio-éducatives pratiquées en milieu scolaire renforcent les aptitudes et les attitudes obtenues à travers la formation initiale de classe. Ce sont toutes les activités extra-classes, exécutées dans le cadre des animations ; non plus dans celui des relations classiques habituelles. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'éducation permanente.

Selon les objectifs visés par la présente recherche, elles sont donc susceptibles d'apporter un rendement meilleur, avec les nouvelles réformes que nous abordons sous la terminologie de nouvelles approches.

Les nouvelles approches

L'approche exprime de prime à bord une démarche mise en œuvre pour arriver à une fin. C'est aussi une manière d'aborder un sujet, une étude, un fait...

Il s'agit d'une nouvelle vision, d'un ensemble de considérations intellectuelles, scientifiques, donc rationnelles ; de conception, de présage, de programmes, de pratiques et d'évaluations, capables de permettre plus sûrement d'atteindre les objectifs assignés à l'animation socio-éducative en milieu scolaire. Les nouvelles approches sont à considérer comme une nouvelle philosophie capable de plus de réalisme et de vocation ; une vision plus globale recherchant la perfection dans la mise en œuvre des activités socio-éducatives en milieu scolaire.

La motivation :

«Rassemblant aussi bien de purs besoins physiologiques que des aspirations artistiques et religieuses ou scientifiques, le terme motivation suscite à de bon droit la méfiance. La motivation paraît d'abord étroitement liée aux réflexions propres à la philosophie morale, concernant le sens du devoir et le désir du bien ». (Encyclopédia universel, 1996)

«A la pensée d'Aristote que l'Homme est d'abord le principe de ses actes, la recherche porte essentiellement non tant sur la nature des motifs sous tendant l'activité humaine que sur la fin dernière de l'être dont la connaissance devrait procurer de nouveaux biens. » (Encyclopédia universel, 1996).

D'une part la motivation renvoie à l'hédonisme, théorie selon laquelle toutes les actions seraient motivées par le plaisir ou l'absence de la douleur. Elle est vue d'autre part comme issue du libre arbitre et le déterminisme. « Il s'agit de l'affirmation de la nature intrinsèque ».

« Selon la théorie du béhaviorisme, la motivation est un moyen de baptiser un certain nombre d'agents physiologiques hétérogènes, influençant ou non le comportement. C'est aussi un facteur de sensibilisation et d'activation de l'organisme vis à vis de l'activant. Dans ce contexte, l'action est le stimulus ; ainsi la motivation s'identifie au stimulus ».

La motivation est également conçue comme un facteur spécifique qui prédispose l'individu à accomplir certains buts.

« Pour Lewin, la motivation est un "construct" s'opposant à celui de l'intelligence ou aptitudes. La situation motivante modifie l'aptitude intellectuelle de l'individu ou elle la transforme définitivement par une influence qui peut être soudaine et profonde, ou s'exercer pendant une longue période ». Encyclopédia universel, 1996).

Pour le dictionnaire Universel (1996), « la motivation est l'ensemble des facteurs conscients ou inconscients qui déterminent un acte, une conduite ».

Pour Hull, « la motivation est la force de l'habitude ». Quant à M. Haply (1964), « la motivation est un modèle d'équilibration insistant sur les mécanismes d'anticipation et de renforcement ».

La motivation est le résultat ou produit de l'ensemble des stimuli intrinsèques et extrinsèques ; mais devient également un stimulus qu'il convient de rechercher et d'introduire en tant que variable indépendante, comme nouvelles approches. Elle doit être sous-tendue par des données observables, définies comme ses sources ; ou en terme de théorie, pour une meilleure pratique des activités socio-éducatives en milieu scolaire.

1-5-2. Intérêt de l'étude :

Le cadre scolaire qui envisage le développement de l'ensemble des fonctions (psychomotrice, cognitive, affective et sociale) du futur citoyen, offre un grand champ d'exploitation des activités socio-éducatives, pour une participation de ces dernières au renforcement des mécanismes de transformation de l'enfant. Mais ce champ de compétence est assez mal défini, quant à la mise en place des mécanismes cohérents de motivation ; de méthodes et de techniques généralisés, capables de produire les mêmes effets dans l'ensemble des structures scolaires. Notre étude porte sur la recherche des procédés de gestion et d'animation, capables de produire plus de motivation. Nous les voulons plus rationnels et complètement opérants. Ces procédés, dans la formation scolaire du citoyen, auront ce double intérêt de conduire à une participation effective de l'activité socio-éducative en tant que moyen de formation, donc action formative ; et de donner une volonté réelle et éthique à l'acceptation de la mutuelle comme moyen et cadre de formation. L'ambition est de converger vers une gestion plus efficiente de l'ensemble des activités extra-classes, qui concourent au développement de l'apprenant.

1-5-3. Objectif et limite de l'étude :

Cet exercice de recherche doit nous amener à étudier tout d'abord le fait de la léthargie fonctionnelle dont souffrent certaines mutuelles scolaires du Gabon, en recherchant le degré de motivation qui soutient son fonctionnement. Aussi, envisageons-nous de proposer des approches nouvelles : une conception de méthodes et techniques de conduite des activités et de gestion de ces organisations. Il s'agit aussi de visualiser des éventualités qui mettent en rapport dialectique les activités socio-éducatives, les programmes scolaires et les milieux extrascolaires, qui répondent au développement de l'intelligence et à l'intégration sociale du jeune citoyen.

Les approches méthodologiques que nous avons utilisées et le temps d'enquête ne nous ont certes pas permis de mener la recherche sur toute l'étendue du territoire. Toute fois, en dépit de ces difficultés d'ordre organisationnel, nous avons recherché un échantillonnage acceptable. Ainsi nous nous proposons d'étudier ledit fait au secondaire et au primaire.

Cette étude se portera à la nature et fonction, aux méthodes utilisées pour l'accompagnement des élèves dans la pratique des activités qui y sont menées ; à l'organisation des structures et aux rapports existants entre d'une part les programmes pédagogiques et les activités menées. D'autre part, entre la mutuelle et les organisations sociales qui gravitent au tour de l'école. Dans tous ses paramètres nous rechercherons également les facteurs de motivation qui les sous-tendent. Ensuite nous évaluerons la base des compétences des acteurs exerçant dans ces organisations.

C H A P I T R E II : CADRE METHODOLOGIQUE

Le présent chapitre présente l'ensemble des approches et des méthodes que nous avons utilisées pour la conception des moyens et la collecte des données, la démarche de raisonnement dans l'étude de la problématique et l'essai d'analyse, puis la confection des perspectives.

2-1. Caractéristiques de la recherche

2-1-1. Cadre de référence

Le cadre de référence est l'ensemble des situations d'inspiration, qu'elles soient descriptives ou analytiques, ou encore un vécu ; qui auront concouru au choix du thème et à l'orientation de la recherche.

Notre intérêt pour la présente étude date de notre période d'exercice tant que formateur en gestion des mutuelles scolaires à l'Ecole Normale des Instituteurs de Franceville au Gabon. Les préoccupations récurrentes des élèves dans la pratique des activités socio-éducatives dans cet établissement ont éveillé notre curiosité, et nous ont amené à solliciter de certains de nos élèves des études dans ce domaine, et ce dans le cadre de la rédaction de leur mémoire de fin de formation. Le champ d'investigation a été les établissements primaires de la commune, 15 au total. La pratique des activités socio-éducatives s'est avérée quasi inexistante, pour bien des raisons. Mais la qualité des recherches n'a pas permis de concevoir des études plus élaborées. Nous nous sommes saisis de cette problématique, que nous avons ensuite améliorée avec l'aide des apports de quelques coordonnateurs. La norme expérimentale constitue donc notre cadre de

référence. Elle nous a ensuite permis de consulter des ouvrages y relatifs, dont un mémoire et une monographie. En complément de tous ces référés, nous avons été étayés par nos cours de sociologie, de droit des associations et de sociologie des organisations.

C'est sur la base de cette nomenclature que nous ressortons l'ensemble d'approches, de méthodes et de techniques qu'il convient maintenant d'explicitier.

Il importe d'expliquer le choix des approches, les méthodes et les techniques mises en exergue.

Ainsi, notre étude s'inscrit-elle à la fois dans une approche descriptive, parce qu'il s'agit avant tout, dans la première partie des commentaires, de décrire les différents comportements ou attitudes des personnes ayant des rôles à jouer dans ces organisations ; puis leur conception et leur compréhension de ces dernières. Ensuite, nous nous bornerons à une critique de ces variables précitées et de leur manifestation ; et l'implication des variables exogènes aux différents acteurs ou agents desdites organisations. Nous structurerons cette analyse autour des théories des organisations et celles relatives à la dynamique des groupes. Le facteur de motivation tenant compte essentiellement de ses approches, dans la pratique des activités socio-éducatives.

Aussi, pour le choix des indicateurs de la recherche, nous nous sommes servi des approches compréhensivistes de Max Weber (qui s'articule autour de la connaissance du sens que les acteurs donnent à leurs actes) ; et l'approche positiviste d'Emile Durkheim (qui recherche les causes extérieurs à l'individu).

De toutes ces données, nous inscrivons notre étude à la fois sous un angle descriptif, mais aussi analytique.

2-1-2. Facteurs de la recherche

La présente étude porte sur les facteurs suivants :

* **Le champ de connaissances des acteurs (connaissances générales, approches méthodologiques, définition des approches pédagogiques, définition des concepts...)** : Il s'agit de connaître le champ de compétence de chaque acteur dans le domaine socio-éducatif ;

* **L'organisation et les méthodes de fonctionnement des structures, les interactions...**

Par organisation des structures et leur fonctionnement, nous entendons l'organisation et la répartition des rôles et le jeu de pouvoir dans la prise des décisions, puis la nature des relations entre les différents partenaires ;

* **Les moyens humains et la gestion du temps pédagogique** : par ces indicateurs nous recherchons la disponibilité des équipes pédagogiques et son nombre à satisfaire les besoins en encadrement pédagogique, ainsi que le temps des programmes d'enseignement, s'il est compatible à l'animation des activités extra-classes ;

* **La conception et l'application des lois et des textes réglementaires** : Ce facteur devra nous permettre d'apprécier la justesse des textes et leur applicabilité ;

* **La nature des relations entre les différents partenaires des mutuelles** : Au sortir de la présente étude, cette variable devra nous donner la nature des relations entre les différents partenaires internes de ces organisations d'une part ; et entre l'organisation et les tiers extérieurs d'autre part.

* **Les modes de gestion financière** : Ce point régulièrement évoqué dans différentes circonstances, nous éclairera sur les opportunités des choix des engagements et de leur justification, ainsi que sur la nature des personnes chargées d'engager les dépenses ;

* **Les modes d'évaluation et de contrôle** : Ces deux facteurs mis à l'étude nous paraissent indispensables pour une meilleure compréhension des faits et des relations avec la hiérarchie ;

* **Les autres facteurs de motivation** : Sous réserve d'une justification ponctuelle pendant l'analyse, certaines questions subsidiaires ont été posées pour être soumise le cas échéant à des vérifications ;

* **Les approches de solutions** : Nous accordons ici une marge à toutes les personnes interrogées pour nous aider dans la résolution de notre problématique.

Ainsi, l'ensemble de ces indicateurs devra-t-il nous permettre en tant que sources de motivation, d'apporter un éclairage définitif à l'issue de leur vérification.

2-2. L'échantillonnage

Selon LANDSSHEERE (1982), l'échantillonnage se définit comme « un procédé qui consiste à choisir un nombre limité d'individus, d'objets ou d'évènements dont l'observation permet de tirer des inférences, applicables à la population (univers), à l'intention de laquelle le choix a été fait ».

Ainsi, nous allons pour ce faire déterminer notre population cible, accessible et l'échantillon.

2-2-1. La population cible

Par population cible, nous entendons toutes les personnes pour lesquelles nous voulons généraliser les résultats de la présente étude. Il s'agit particulièrement des chefs d'établissements scolaires du primaire et du secondaire, les enseignants en fonction dans lesdits établissements, les enseignants, les coordonnateurs des activités socio-éducatives et les élèves pratiquant lesdites activités.

2-2-2. La population accessible

Par population accessible, nous entendons l'ensemble des personnes qui ont été accessibles, définies en fonction du temps d'enquête. Il s'agit de certains personnels enseignants et chefs d'établissements, puis certains élèves pratiquants les activités précitées notamment dans les provinces du Haut-Ogooué et de l'Estuaire au Gabon. Elle se présente comme suit : Pour les établissements primaires, 5 à Okondja, 10 à Franceville, 2 à Moanda, 1 à Akiéni, 15 établissements à la commune de Libreville, 5 à l'Inspection de l'Estuaire. 3 dans la commune d'Owendo. Quant aux établissements secondaires, il s'agit de 1 à Okondja, 3 à Franceville, 3 à Owendo, 5 dans la commune de Libreville. Nous avons dans l'ensemble des deux provinces une population totale de 152 sujets, repartis dans 31 établissements du primaire et 12 du secondaire.

2-2-3. L'échantillon

L'échantillon peut être entendu comme un sous ensemble d'une population, relativement plus petite et choisie avec rationalité, de manière à représenter le plus fidèlement possible cette population. Notre échantillon est constitué de la façon suivante :

- chefs d'établissements dont 21 du primaire et 8 du secondaire ;
- enseignants dont 17 du primaire 35 du secondaire ;
- coordonnateurs des activités socio-éducatives exclusivement au secondaire;
- élèves du secondaire, pratiquant les activités ;
- 32 élèves du primaire des niveaux de 4^{ème} et 5^{ème} année.

2.3 Les méthodes et techniques de collecte des données

2-3-1. Les méthodes de collecte des données

La méthode de collecte des données est la démarche choisie pour aborder un sujet afin de prélèvement des informations soumises à l'étude.

Notre étude étant de type descriptif et analytique, trois méthodes nous ont permis de collecter les données.

* D'abord *l'observation participante*, qui nous a permis de connaître et de circonscrire le phénomène, durant notre expérience en tant qu'enseignant ;

* Puis, *l'observation différée ou non réactive*, faite sur la base des informations issues de différentes lectures de documents officiels et de quelques mémoires ;

* Enfin, *l'enquête*, qui est une opération qui consiste à une interrogation particulière portée sur une situation comportant des individus, et ce dans un but de généralisation. Il s'agit pour le chercheur de poser des questions, mais sans avoir le désir explicite de modifier la situation dans laquelle il agit. Cette enquête s'est portée essentiellement sur l'échantillonnage précédemment défini.

2-3-2. Les techniques de collecte des données

Pour la collecte des données, nous avons utilisé essentiellement trois techniques : l'interview, le questionnaire et la lecture.

La méthode de l'interview nous a paru plus opérationnelle pour les coordonnateurs, compte tenu de leur nombre relativement insignifiant.

Quant aux autres sujets interrogés, nous avons utilisé des questionnaires.

Enfin, la lecture des lois et règlements, les rapports de mission et séminaires, le mémoire et la monographie, les ouvrages spécifiques nous ont permis d'obtenir certaines informations, pour l'analyse, les propositions etc.

2.3.3 Les techniques de distribution des questionnaires et des interviews

Deux approches nous ont aidé dans le choix des sujets à interroger. Il s'est agit d'abord de l'approche au jugée ou choix raisonné, qui nous a permis de cibler les établissements dont le dysfonctionnement dans la pratique des activités socio-éducatives était plus récurrent.

Placé face à une somme de difficultés pendant la période de collecte des données, nous avons également pratiqué la méthode de distribution du questionnaire à l'aveuglette, auprès de tous ceux qui étaient sensés représenter les populations cibles.

2.4 Les questionnaires et les interviews

2-4-1. Les questionnaires

Trois questionnaires nous ont permis de collecter les informations. Le premier a été adressé aux enseignants du primaire et du secondaire. Le deuxième a été adressé aux chefs d'établissements du primaire et du secondaire. Le troisième a été adressé à la fois aux élèves du secondaire, pratiquant lesdites activités et à ceux du primaire.

2-4-2. Les interviews

Nous avons abordé les interviews avec les coordonnateurs sous la base de trois séries de questions. La première portait sur leurs connaissances générales sur les mutuelles et coopératives. La deuxième faisait appel aux méthodes et modes de fonctionnement qu'ils mettent en place à cet effet et les raisons qui les animent dans ces choix. Enfin, la dernière série portait sur les perspectives ou orientations qu'ils souhaiteraient sur leurs rapports avec l'ensemble des acteurs concernés.

2- 5. Les difficultés rencontrées

Comme pour toute recherche, nous avons été sujet à plusieurs difficultés, liées d'abord au contexte particulier de l'année académique 2008-2009, qui a débutée par une grève d'une fédération syndicale des enseignants. Cette dernière a paralysé durant deux mois le fonctionnement de la plus part des établissements, notamment ceux du primaire.

La deuxième difficulté était liée à la nature humaine. Bien des sujets n'ont pas daigné répondre à nos questionnaires ; ou encore accepté nos interviews. Cette situation a réduit très considérablement notre échantillonnage.

Le temps d'enquête, facteur primordial s'est avéré insignifiant du fait des stages qui nécessitaient notre présence effective dans les différents lieux d'affectation.

Suite à cet ensemble de données méthodologiques, nous allons dans la prochaine partie aborder le traitement des données et la présentation des résultats.

CHAPITRE III : COMMENTAIRE DES LOIS ET REGLEMENTS ET

PRESENTATION DES RESULTATS

3-1 Commentaires des lois et règlements

Les lois et les règlements définissent les orientations générales de toutes les actions entreprises par l'Etat. De ce fait, ils déterminent l'ensemble des règles à mettre en exergue pour tendre vers les finalités, les buts. Bien formulés et adaptés au contexte et aux besoins clairement exprimés, ils sont sources d'engagement et de motivation. Il importe de les commenter ou de les analyser, pour comprendre des facteurs qui peuvent sous-tendre la motivation dans la pratique des activités socio-éducatives préconisées.

Pour ce faire, après la présentation de chaque article jugé nécessaire pour la bonne compréhension du problème, il en sera fait un commentaire, voire une comparaison avec d'autres textes y relatifs, afin de mesurer la valeur des règles et leur applicabilité. Seront à cet effet étudiés, le décret 121/PR/MEN/IA du 15/05 1961 portant création des mutuelles et coopératives dans les établissements scolaires, l'arrêté n° 002/MENESRS/SE du 17/01/ 1991, portant statuts types des mutuelles, coopératives et statuts types des associations des parents d'élèves et la loi 35 /62 du 10/12/1962 portant création des associations culturelles et à but non lucratif ; (ensemble des textes cités en introduction).

3.1.1 Le décret 121/ PR/ME/IA du 15 mai 1961 portant organisation des coopératives scolaires dites 'mutuelles scolaires'.

Ce décret qui porte sur la création des mutuelles scolaires dans les établissements comporte 17 articles dont 8 nous intéressent particulièrement.

L'article premier définit la mutuelle scolaire comme une petite société scolaire coopérative. Quant à l'article 2, il fixe comme buts des mutuelles l'amélioration et le bien être de leurs membres par la vente des produits et objets provenant du travail manuel des élèves. L'article 3 fait des élèves des membres de droit. En article 4, sont définies les ressources de la mutuelle qui sont constituées des recettes des ventes, des dons et des subventions. Les dépenses des mutuelles sont composées de l'achat des vêtements, d'objets hygiéniques, de livres de bibliothèque, d'électrophones... de tout ce qui peut concourir au bien être de leurs membres.

En article 7, il est stipulé que le directeur seul gère la mutuelle, sous le contrôle de son chef hiérarchique. Quant au contrôle postérieur, défini dans l'article 11, il est effectué par le chef de circonscription, qui transmet le rapport au ministre.

A la lecture de ses différents articles, nous remarquons une inadéquation entre d'une part les statuts types qui régissent le fonctionnement des mutuelle et celui de l'association des parents d'élèves dont l'arrêté n°002/MENESRS/SE en est le texte réglementaire ; mais surtout le caractère désuet dudit décret, qui est hors du contexte de l'évolution des principes de l'OCCE et de la volonté politique actuelle. En lui, ce décret porte les germes de la sclérose, de l'inopportunité et sa caducité. Il ne peut qu'être porteur de désintérêt et de démotivation, dès lors qu'en ses termes, il déphase les missions de la mutuelle. L'irrationalité d'un tel texte de base entraîne in facto l'annulation des textes d'application qui se fondent sur lui.

Dès lors il apparaît évident que tout le texte ne répond plus au contexte, puisque plaçant la mutuelle ou la coopérative scolaire dans le domaine des associations à but lucratif, et selon les modes de gestion et de financement non orthodoxes à la loi 35/62. Il révèle aussi l'ambiguïté de s'adapter à la loi 16/66 du 9 août 1966 portant organisation de l'enseignement en République Gabonaise, selon les missions régaliennes de cette dernière qui sont la formation et l'éducation des citoyens.

Ainsi, dans sa forme, ce décret ne suscite aucune norme de motivation, ni dans ses '*motivations*', ni dans ses buts, encore moins dans ses principes. Il y a obligation et urgence de le modifier afin de l'adapter au contexte nouveau, et lui donner toute la plénitude de ses argumentaires.

3-1-2 Les statuts types des mutuelles scolaires

Pour ces derniers, si les buts et les missions sont clairement définis, dans l'enseignement primaire les élèves qui devraient être les principaux acteurs sont exclus du jeu de rôles. En effet, aucune disposition n'est prise pour les associer à la prise de décision à un niveau quelconque. Il ne s'agit plus ici de responsabiliser l'élève, mais de l'assimiler à un prototype qu'il convient de façonner. L'esprit scolaire domine alors sur les approches de l'éducation permanente, comme si les activités préconisées étaient pratiquées dans l'esprit de la classe. Comment motiver alors l'élève dans la pratique des activités socio-éducatives, s'il n'est pas décideur.

Il se révèle ici une sous estimation de la personnalité de l'enfant, qui ne peut qu'être facteur de frustration et de désintérêt, surtout quand on sait qu'aucune sanction dans sa notation n'est envisagée, mais que l'on recherche plutôt la motivation de ce dernier.

La pratique des activités socio-éducatives requérant certaines exigences nécessite qu'on y associe les élèves, aussi petits soient-ils dès le niveau de la 4^{ème} année, pour décider des activités et de leur programmation.

3-1-3 Les statuts types des coopératives scolaires

On peut remarquer à la lecture des statuts actuels des coopératives une insuffisance dans la définition des pouvoirs. Si les différents rôles sont assignés, il reste cependant à délimiter les pouvoirs de chaque organe de décision,

pour établir un équilibre dans le fonctionnement de l'organisation, mais aussi il manque un organe de suivi et de contrôle.

3-1-4 La loi 35/62

Cette loi énonce clairement les conditions de création, d'adhésion ou de démission dans le cadre des associations culturelles et à but non lucratif. Elle résulte d'un principe constitutionnel qui est la liberté de tous les citoyens. L'arrêté relatif à la création des associations des parents d'élèves porte donc atteinte aux libertés fondamentales. Les parents d'élèves sont ici considérés comme des apprenants, donc soumis aux mêmes règles que les élèves. L'esprit de cet arrêté est donc antipodique à la loi 35/62, qui reste seule en vigueur, pour la création de toute association à caractère culturel et à but non lucratif, indépendamment de l'institution scolaire.

3.2 Présentation et commentaire des résultats

Dans le présent sous chapitre, il s'agira d'abord de présenter les résultats issus du dépouillement en fonction des différents questionnaires soumis aux différentes strates. Ensuite, ces résultats vont être présentés dans différents tableaux puis commentés. Puis, en procédant par indicateur choisi, selon chaque strate, les résultats vont être commentés. Enfin, nous terminerons par les propositions et une conclusion.

3.2.1 Présentation des résultats bruts

3.2.1.1 Questionnaire adressé aux enseignants du primaire

Ce questionnaire, comme tous les autres, visait à recueillir des informations sur l'ensemble des facteurs précisés au chapitre précédent. 58 questionnaires ont été distribués et les 35 qui nous ont été retournés forment notre échantillon. N est donc égal à 35.

Nous observons les résultats suivants : nombre d'hommes ayant répondu 19, nombre de femmes 16. Il s'agit là des réponses à la question 1. La question 2 nous donne les réponses suivantes : aucune notion 9, favoriser les relations 16, promouvoir le développement de l'homme 2. A la question 3, nous obtenons pour le oui 15 et le non 20. Question 4, oui 12, non 23. Question 5, oui 08, non 27. Question 6, bonnes réponses 04, mauvaises réponses 31. Question 7, oui 05, non 30. Question 8, oui 14, non 21. Question 8', bonnes réponses 13, mauvaises réponses 22. Question 9, oui 07, non 25, non répondants (N.R) 03. Question 9', confiscation des rôles 13, manque d'intérêt 07, incompétence en la matière 002, gestion opaque 003, non répondants 04. Question 10, oui 12, non 12, neutre 11. Question 11, oui 12, non 23. Question 12, oui 03, non 22. Question 12', l'organisation pédagogique 09, la bonne structuration de la mutuelle 11, la compétence 15, les moyens

financier 08, non répondants 2. Question 13, oui 9, non 13. Question 14, oui 08, non 27. Question 15, oui 04, non 31. Question 15' oui 35, non 0. Question 16, oui 04, non 28, non répondants 3. Question 17, oui 19, non 13, non répondants 03. Question 17', administration 20, non répondants 5, chefs d'établissements 05, communauté scolaire 2, parents d'élèves 03. Question 18, volonté administrative 15, relations 8, entretien de l'établissement 4, animation de l'établissement 2, formation des apprenants 4, non répondants 2. Question 19, bonnes réponses 09, mauvaises réponses 26. Question 20, très important 12, important 13, non répondants 10. Question 21, oui 7, non 26, non répondants 2. Question 22, organisation pédagogique 13, partage des rôles 13, bonne structuration 6, non répondants 3. Question 23, oui 4, non 4, non répondant 1. Question 24, oui 8, non 25, non répondants 2. Question 25, oui 8, non 27. Question 26, oui 04, non 31.

3.2.1.-2. Questionnaire adressé aux enseignants du secondaire

Au niveau du secondaire, 41 questionnaires ont été distribués. 17 nous ont été rendus. Parmi les sujets ayant répondu à la question 1, 3 sont de sexe féminin et 14 de sexe masculin. Question 2, favoriser l'apprentissage de l'enfant 02, favoriser les relations 05, favoriser les relations humaines 08. Question 3, oui 07, non 10. Question 4, oui 12, non 05. Question 5, oui 12, non 05. Question 6, bonnes réponses 10, mauvaises réponses 07. Question 7, oui 5, non 12. Question 7' éducation de l'enfant 05, exercice des activités lucratives 03, épanouissement 04, améliorer le cadre d'apprentissage 03. Question 08, oui 08, non 09. Question 8', bonnes réponses 06, mauvaises réponses 03. Question 9, oui 03, non 14. Question 9', rôles insuffisamment partagés 10, manque de compétences 04, non répondant 00. Question 10, oui 04, non 03, réponses neutres 10. Question 11, oui 06, non 11. Question 12, oui 01, non 16. Question 12', l'organisation pédagogique 07, la structuration 08, les attitudes 02. Question 13, oui 03, non 14. Question 14, oui 06, non 11. Question 15, oui 09,

non 08. Question 16, oui 03, non 14, sans réponse 0. Question 17, oui 12, non 05. Question 17', l'administration et le chef d'établissement 12, les élèves 04, toute la communauté 01. Question 18, la volonté administrative 03, L'entretien de l'établissement 03, la formation des apprenants 07. Question 19, bonnes réponses 14, mauvaises réponses 03. Question 20, très important 05, important 05, pas du tout important 03, non répondants 04. Question 21, oui 05, non 09, non répondants 04. Question 22, l'organisation pédagogique 10, le partage des rôles 05, la compétence 02. Question 23, oui 09, non 08. Question 24, oui 12, non 05. Question 25, oui 14, non 03. Question 26, oui 05, non 12.

3.2.1.3 Questionnaire adressé aux chefs d'établissements du secondaire

Le présent questionnaire concerne les chefs d'établissements du secondaire. 37 questionnaires ont été distribués au total et seulement 08 nous ont été rendus. Les sujets formant la strate sont composés de 09 hommes, leur durée moyenne dans le poste de direction est de 3 ans. Les résultats obtenus se présentent comme il suit : Question 1, oui 08, non 01. Question 2, oui 03, non 06. Question 2', bonnes réponses 02, non répondant 01, mauvaise réponse 01. Question 3, oui 08, non 00. Question 3', bonne réponses 07, mauvaise réponse 01. Question 4, oui 04, non 01, assez bien 03. Question 4', bonnes réponses 03, mauvaises réponses 01. Question 5, oui 03, non 06. Question 6, les élèves 01, les personnes qualifiés 01, les enseignants 01. Question 7, oui 02, non 07. Question 8, oui 03, non 05. Question 8', nombre insignifiant. Question 9, Les élèves 03, l'administration 06. Question 10 les élèves 02, l'administration 05, toute la communauté 01. Question 11, l'éducation 03, plus de moyens 04, Implication de tous 03, plus de compétence 02. Question 12, oui 01, non 07. Question 13, oui 04, non, 04. Question 13' pour le oui, établissement excentré 02, facteur temps 01, démotivation 01. Question 14, oui 00, non 09. Question 15, oui 00, non 09. Question 16, oui 03, non 06.

Question 17, oui 00, non 09. Question 18, oui 04, non 03, non répondants 02. Question 18' pour le oui, parce que c'est un devoir 3, pour satisfaire les élèves 01. Pour le non, pour cause du manque d'intérêt 02 ; pour manque de moyens 03. Question 19, peu d'intérêt 05, beaucoup d'intérêt 03, non répondant 01. Question 20, moyens financiers 04, participation de tous 02, volonté des élèves 03, formation 03. Question 21, oui 09, non 00. Question 22, les résultats scolaires 05, les relations humaines 02, le respect de ma personne, 02. Question 23, oui, 09, non 00. Question 24, distraction 03, animation de l'établissement 01, gestion des fonds 01, formation des apprenants 03.

3.2.1.4 Questionnaire adressé aux chefs d'établissements du primaire

Pour le présent questionnaire, 54 questionnaires ont été distribués. Parmi les répondants, il ya 07 femmes et 14 hommes, soit un total de 21 sujets. Leur durée dans la fonction de directeur donne une moyenne de 04 ans. Ce questionnaire donne les résultats suivants : Question 1, oui 21, non 00. Question 2, oui 07, non 11, non répondants 03. Pour la question 2', bonne réponses 07, mauvaises réponses 00, non répondants 06. Question 3, oui 07, non 14. Question 3', bonnes réponses 04, mauvaises réponses 03. Question 4, oui 02, non 19. Question 4', bonnes réponses 01, mauvaise réponse, 01. Question 5, oui 05, non 16. Question 6, les élèves 02, les enseignants 05, non répondants 14. Question 7, oui 05, non 16. Question 8, oui 00, non 21. Question 9, les élèves 00, les parents d'élèves 03, l'administration 18. Question 10, les élèves 00, les parents d'élèves 05, l'administration 16. Question 11, non répondants 09, accent sur la formation et l'éducation 06, l'implication de tous 06. Question 12, non 15, oui 06. Question 13, oui 07, non 14. Question 13', les parents imposent leurs horaires 07, manque de temps 09, manque d'intérêt 05. Question 14, oui 00, non 21. Question 15, oui 00, non 21. Question 16, oui 08, non répondants 07, non 06. Question 17, oui 00, non 21. Question 17' ils n'expriment aucun intérêt 15, non répondants 06. Question 18, oui 06, non 15.

Question 18', besoins académiques 03, exigences administratives 03, non répondants 00. Question 19, peu d'intérêt 17, beaucoup d'intérêt 03, pas du tout d'intérêt 01. Question 20, Participation de tous 07, plus de moyens 05, une bonne formation 07, l'implication de l'administration 02. Question 21, oui 21, non 00. Question 22, l'admission des élèves 13, les relations humaines 04, les instructions de la hiérarchie 02, la promotion 02. Question 23, oui 03, non 18. Question 24, distraction 14, animation de l'établissement 03, gestion des fonds 02, formation des apprenants 02.

3.2.1.5 Questionnaire adressé aux élèves du primaire

Pour ce questionnaire, 65 exemplaires ont été distribués et 32 nous ont été restitués, dont les résultats sont les suivants : Question 1, oui 02, non 30. Question 2, oui 00, non 32. Question 3, oui 2, non 10, non répondants 20. Question 3', pour le oui, les réponses sont (nous pratiquons quelques activités) ; pour le non, (nous ignorons tout). Question 4, oui 05, non 27. Question 5, oui 15, non 12, non répondants 5. Question 6, oui 00, non 32. Question 6', élèves écartés de l'organisation 23, N.R. 06. Question 7, oui 02, non 23, non répondants 03. Question 8, oui 02, non 26, non répondants 04. Question 9, oui 00, non 23, non répondants 09. Question 10, oui 02, non 23, non répondants 07. Question 11, oui 00, non 27, non répondants 05. Question 12, oui 09, non 17, non répondants 06. Question 13, oui 00, non 28. N.R 04. Question 14, oui 19, non 02, non répondants 11. Question 15, embellir l'établissement 12, à s'amuser 10, à former l'élève 10. Question 16, oui 03, non 27, N.R. 02. Question 17, oui 03, non 25, N.R 04. Question 17', il n'en existe pas 22, faute de moyens 02, irrégulier 00, N.R. 04. Question 19, à s'amuser 10, à embellir l'établissement 12, à former 10.

3.2.1.6 Questionnaire administré aux élèves du secondaire

Pour la présente strate, 49 questionnaires ont été distribués, dont 28 nous ont été restitués. Les 28 représentent 05 secrétaires généraux, 03 trésoriers, 04 commissaires aux comptes, 08 responsables de clubs et 08 membres de clubs. Le temps moyen de leur présence effective aux différentes fonctions et à leur participation aux activités dans leurs coopératives respectives est de 03 ans.

Ce questionnaire nous donne les résultats suivants : Question 02, oui 20, pas du tout 08. Question 2', Pour les oui, bonnes réponses 18, réponses évanescentes 02. Question 3, oui 20, non 08. Question 4, oui 00, non 28 ; Question 5, oui 28, non 00. Question 6, oui 02, non 26. Question 07, oui 11, non 17. Question 08, oui 11, non 17. Question 9, oui 05, non 23. Question 10, oui 07, non 21. Question 11, oui 05, non 23. Question 11', les élèves ne sont pas impliqués 07, Manque de programme 10, mauvaise gestion 06, Manque de motivation 05. Question 12, oui 03, non 14, non répondants 11. Question 13, oui 06, non 22. Question 14, oui 08, non 20. Question 15, oui 00, non 28. Question 15', ils ne donnent pas suffisamment d'autonomie aux élèves 14, C'est l'affaire du chef d'établissement 09, Les élèves sont écartés de l'affaire 05. Question 16, oui 04 non 24. Question 17, oui 16, non 08, non répondants 04. Question 17', il n'en existe pas 12, faute de moyen 06, irrégulier 05, N.R. 05. Question 18, l'implication effective des élèves 09, une bonne gestion 07, une bonne organisation des activités 04, un contrôle motivant par tous 08. Question 19, à s'amuser 07, à embellir l'établissement 09, à former 16.

Rappelons que les résultats des entretiens avec les coordonnateurs vont être rendus pendant les analyses, après les commentaires des différents tableaux, qui vont maintenant suivre.

3-3 Présentation des tableaux et commentaires des résultats de la strate des enseignants

TABLEAUX 1 et 1' :

Ils nous donnent les vues des enseignants du primaire puis du secondaire sur l'organisation pédagogique des A.S.E. Cet indicateur regroupe les facteurs d'organisation, de planification et de la pratique desdites activités.

Au primaire : N = 35

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	Pourcentage
3	Votre établissement dispose-t-il d'une mutuelle scolaire ?	Oui	15	43%
		non	20	57%
		Total	35	100%
10	La manière dont votre mutuelle est organisée vous motive-t-elle à donner le meilleur de vous-même ?	Oui	12	35%
		Non	12	35%
		neutre	11	30%
		Total	35	100%
11	La participation effective des élèves aux activités serait-elle de nature à vous procurer de la motivation ?	Oui	12	34%
		non	23	66%
		Total	35	100%
12	Faites-vous partie de l'équipe d'animation ?	Oui	03	9%
		non	32	91%
		Total	35	100%
12'	Pour vous, quels peuvent être les facteurs de motivation pour encadrer les A.S.E de votre établissement ?	-L'organisation pédagogique	09	26%
		-la bonne structuration de la mutuelle	11	31%
		-la compétence	05	14%
		-les moyens financiers	08	23%
		-Non répondants	02	06%
		Total	35	100%
17	Votre programme horaire vous permet-il de mener les A.S.E avec les élèves ?	Oui	19	54%
		Non	13	37%
		N.R	03	09%
		Total	35	100%
24	Pensez-vous qu'il y a une bonne organisation pédagogique pour la pratique des A.S.E ?	Oui	04	14%
		Non	31	86%
		Total	35	100%

Au secondaire : N= 17

N d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
3	Votre établissement dispose-t-il d'une mutuelle scolaire ?	Oui	07	41%
		Non	10	59%
		Total	17	100%
10	La manière dont votre mutuelle est organisée vous motive-t-elle à donner le meilleur de vous-même ?	Oui	04	24%
		Non	03	17%
		N.R	10	59%
		Total	17	100%
11	La participation effective des élèves aux activités serait-elle de nature à vous procurer de la motivation ?	Oui	06	35%
		non	11	65%
		Total	17	100%
12	Faites-vous partie de l'équipe d'animation ?	Oui	01	06%
		Non	16	94%
		Total	17	100%
12'	Pour vous, quels peuvent être les facteurs de motivation pour encadrer les A. S. E de votre établissement ?	-l'organisation pédagogique	07	41%
		-la structuration	08	47%
		-les aptitudes	02	12%
		Total	17	100
17	Votre programme horaire vous permet-il de mener les A.S.E avec les élèves ?	Oui	07	41%
		Non	10	59%
		Total	17	100%
24	Pensez-vous qu'il y a une bonne organisation pédagogique pour la pratique des A.S.E ?	Oui	05	30%
		non	12	70%
		Total	17	100%

Commentaires des tableaux 1et 1' :

Les différents résultats obtenus nous donnent les appréciations suivantes :

- D'abord au primaire :

57% des enseignants du primaire pensent que la mutuelle scolaire n'existe pas dans les établissements. 35% estiment que l'organisation de leurs mutuelles n'est pas de nature à les motiver, si organisation il y a. 66% sont convaincus que la participation des élèves n'est pas de nature à favoriser leur motivation. 91% affirment qu'ils ne participent pas à l'organisation pédagogique. 31% des sujets estiment que la structuration est l'un des facteurs de motivation. Cependant 54% ont un programme horaire qui leur permet de participer à l'animation des A.S.E. **86% estiment qu'il n'y a pas une bonne organisation pédagogique des A.S.E.**

- Au secondaire :

59% pensent qu'il n'existe pas de mutuelle scolaire dans leurs établissements. 59% ne sont pas prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes, à cause de la mauvaise organisation pédagogique. 65% estiment que la participation des élèves n'est pas de nature à les motiver. 94% des sujets ne sont pas membres de l'équipe d'animation. Pour 47%, la structuration demeure un moyen pour créer la motivation. 59% n'ont pas un programme horaire qui leur permet de mener les activités avec les élèves. **70% estiment qu'il n'ya pas une bonne organisation pédagogique des A.S.E**

- Synthèse :

Au vue de l'ensemble des informations collectées au niveau de cette strate des enseignants, un constat s'impose : il n'ya pas une organisation pédagogique suffisamment satisfaisante pour la pratique des activités socio-éducatives pouvant permettre une bonne motivation.

Tableaux 2 et 2' : Indicateur, la compétence

Cet indicateur regroupe les aptitudes des enseignants dans le domaine des A.S.E. ainsi que leur champ de connaissance. Les tableaux présentent d'abord les données y relatives chez les enseignants du primaire, puis ceux du secondaire.

Au primaire N= 35

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
4	Avez-vous déjà été membre d'une association ?	Oui	12	34%
		Non	23	66%
		Total	35	100%
5	Avez-vous une idée de ce qu'est une activité S.E ?	Oui	08	23%
		Non	27	77%
		Total	35	100%
6	Quelle définition donnez-vous à l'activité socio-éducative ?	B. R.	04	12%
		M.R.	31	88%
		Total	35	100%
8	Connaissez-vous les objectifs visés par la mutuelle ?	Oui	14	40%
		Non	21	60%
		Total	35	100%
8'	Si votre réponse est oui, citez-en trois.	B.R	05	36%
		M.R	09	64%
		Total	14	100%
9	Connaissez-vous les activités pratiquées dans le cadre de la mutuelle ?	Oui	07	20
		Non	28	80%
		Total	35	100%
16	Avez-vous suivi un séminaire ou une formation relative à l'animation des A.S.E	Oui	04	12%
		Non	28	80%
		N.R.	03	08%
		Total	35	100%
19	Dans le cadre des A.S.E, sur quoi doit-on mettre l'accent ?	B.R	26	74%
		M.R.	09	26%
		Total	35	100%
20	A quel degré situez-vous la pratique des A.S.E. dans le processus de formation de l'enfant ?	Moins imp.	13	37%
		Assez imp.	12	34%
		Très imp.	10	29%
		Total	35	100%

Au secondaire : N= 17

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
4	Avez-vous déjà été membre d'une association ?	Oui Non	12 05	70% 30%
Total			17	100%
5	Avez-vous une idée de ce qu'est une activité S.E ?	Oui Non	12 05	70% 30%
Total			17	100%
6	Quelle définition donnez-vous à l'activité socio-éducative ?	B. R. M.R.	10 07	59% 41%
Total			17	100%
8	Connaissez-vous les objectifs visés par la mutuelle ?	Oui Non	08 09	47% 53%
Total			17	100%
8'	Si votre réponse est oui, citez-en trois.	B.R M.R	06 02	75% 25%
Total			08	100%
9	Connaissez-vous les activités pratiquées dans le cadre de la mutuelle ?	Oui Non	14 03	82% 18%
Total			17	100%
16	Avez-vous suivi un séminaire ou une formation relative à l'animation des A.S.E	Oui Non	03 14	18% 82%
Total			17	100%
19	Dans le cadre des A.S.E, sur quoi doit-on mettre l'accent ?	B.R M.R.	14 03	82% 18%
Total			17	100%
20	A quel degré situez-vous la pratique des A.S.E. dans le processus de formation de l'enfant ?	Moins imp. Important Très imp. N.R.	03 05 05 04	18% 29% 29% 24%
Total			17	100%

Commentaire des tableaux 2 et 2' :

- Au primaire

66% des sujets interrogés n'ont jamais été membres d'une association. 77% n'ont aucune notion des A.S.E. 88% n'arrivent pas à définir ce qu'est une activité socio-éducative et 66% n'ont aucune idée des objectifs des A.S.E. Sur les 14% qui en connaissent, 64% donnent des réponses très erronées sur les activités préconisées. 80% n'ont suivi aucune formation dans le domaine. 37% estiment que les A.S.E sont moins importantes, tandis que 34% affirment qu'elles le sont assez.

- Au secondaire :

Parmi les sujets interrogés, 70% ont déjà été membres d'une association, et 70% ont une idée de ce qu'est une activité socio-éducative. 59% donnent une bonne définition des A.S.E, mais 53% ne connaissent pas leurs objectifs. Pour les 47% qui en connaissent, 75% donnent une bonne réponse. 82% connaissent les activités pratiquées dans le cadre de la coopérative, même si 82% n'ont suivi aucune formation dans le domaine. 29% estiment que les A.S.E sont importantes alors que pour 29% autres répondants, elles sont très importantes.

* Synthèse :

Au primaire les enseignants dans leur très grande majorité, près de 80% n'ont pas de connaissance dans le domaine des activités socio-éducatives et sont donc incompetents, avec une très grande carence notionnelle.

Au secondaire par contre ; les enseignants ont plus d'aptitudes, assez de connaissances dans le domaine. Ils ont une participation évidente dans la vie des associations.

Tableaux N 3 et 3' : Indicateur, la structuration

Ce tableau fait ressortir les avis des enseignants du primaire et du secondaire sur les aspects structurels des mutuelles. Cet indicateur est constitué des facteurs ayant trait à l'organisation intérieure, aux interactions, à la distribution des rôles, à l'exercice du pouvoir, à la communication.

Au primaire : N = 35

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
7	Pensez-vous que la mutuelle de votre établissement est opérationnelle ?	Oui	05	15%
		Non	30	85%
Total			35	100%
9	Dans le cadre de la mutuelle, avez-vous de bons rapports avec le chef d'établissement ?	Oui	07	20%
		Non	25	72%
		N.R	03	08%
Total			35	100%
9'	Justifier votre réponse	-Non distribution des rôles	13	52%
		-manque d'intérêt	07	28%
		-incompétence	02	06%
		-N.R.	00	--
		-Gestion opaque	03	12%
Total			35	100%
14	Pensez-vous que le chef d'établissement crée toutes les conditions de motivation pour la pratique des A.S.E ?	Oui	08	23%
		N.R	01	03%
		Non	26	74%
Total			35	100%
15	L'animation socio-éducative est-elle structurée dans votre établissement ?	Oui	04	12%
		Non	31	88%
Total			35	100%
17	Votre programmation horaire vous permet-elle de mener les A.S.E en dehors des heures de classe ?	Oui	19	54%
		Non	13	37%
		N.R	03	09%
Total			25	100%
17'	Dans le cadre du fonctionnement de la mutuelle, par qui sont prises les grandes décisions ?	-L'administration	25	71%
		-Les parents d'élèves	03	08%
		-les élèves	05	14%
		-Toute la communauté	02	07%
		Total		

Au secondaire : N =17

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
7	Pensez-vous que la mutuelle de votre établissement est opérationnelle ?	Oui Non	05 12	29% 71%
		Total	17	100%
9	Dans le cadre de la mutuelle, avez-vous de bons rapports avec le chef d'établissement ?	Oui Non N.R	03 14	18% 82%
		Total	17	100%
9'	Justifier votre réponse	-Non distribution des rôles -manque d'intérêt -incompétence -N.R. -Gestion opaque	10 01 03	71% 06% 23%
		Total	14	100%
14	Pensez-vous que le chef d'établissement crée toutes les conditions de motivation pour la pratique des A.S.E ?	Oui N.R Non	06 00 11	35% 65%
		Total	17	100%
15	L'animation socio-éducative est-elle structurée dans votre établissement ?	Oui Non	09 08	53% 47%
		Total	17	100%
17	Votre programmation horaire vous permet-elle de mener les A.S.E en dehors des heures de classe ?	Oui Non N.R	12 05 00	70% 30%
		Total	17	100%
17'	Dans le cadre du fonctionnement de la mutuelle, par qui sont prises les grandes décisions ?	-L'administration -Les parents d'élèves -les élèves -Toute la communauté -N.R.	12 04 01	70% 24% 06%
		Total	17	100%

Commentaires des tableaux 3 et 3'

- Au primaire

Pour 85% des sujets interrogés, les mutuelles ne sont pas opérationnelles dans les établissements du primaire. 72% estiment que dans le cadre des activités de la mutuelle, ils n'ont pas de bons rapports avec les chefs d'établissements. Ils justifient ces manquements par le non partage des rôles 50%, une expression du manque d'intérêt 28%, et une gestion opaque 12%. 74% estiment que toutes les conditions ne sont pas créées pour une motivation dans la pratique des A.S.E. 88% estiment que les activités socio-éducatives ne sont pas structurées ; toute fois, 54% estiment que leurs horaires pédagogiques peuvent leur permettre de mener lesdites activités. Pour 71%, la prise de décision est du domaine exclusif de l'administration.

- Au secondaire

71% estiment que leurs coopératives ne sont pas opérationnelles. 82% n'ont pas de bons rapports avec les chefs d'établissements dans ce domaine. Ils le justifient par la non distribution des rôles 71% ; pour ces derniers 65% estiment que les chefs d'établissements ne créent pas les conditions de motivation. Cependant, 53% estiment que la coopérative est structurée. Pour 70%, le pouvoir décisionnel est détenu par l'administration.

Synthèse :

Au primaire, la structuration des mutuelles n'est pas bonne, du fait du non partage des rôles, qui est sous-tendu par un manque d'intérêt et une gestion opaque. Aussi, le pouvoir de décision est détenu exclusivement par le chef d'établissement et l'administration. Pour ces faits, les mutuelles ne sont donc pas bien structurées.

Au secondaire, les coopératives ne sont pas aussi structurées ; et les enseignants interrogés estiment eux aussi qu'il y a un manque de distribution de rôles qui se traduit par la démotivation, accentuée par certaines conditions dues à la gestion opaque. Aussi, le pouvoir de décision est l'exclusivité des chefs d'établissements qui le partagent seulement avec les membres de l'administration.

Au niveau de cette strate, les problèmes recensés sont donc ceux d'une organisation pédagogique très insignifiante au primaire et insuffisante au secondaire. Le manque de compétence avéré chez les enseignants du primaire qui n'ont pas de notions dans le domaine ; pendant qu'au secondaire, la compétence des enseignants est très relative. La structuration qui dans les deux ordres d'enseignement n'est pas de nature à créer la motivation pour faute de distribution de rôles et de confiscation du pouvoir de décision.

3-4. Présentations des tableaux et commentaire des résultats de la strate des chefs d'établissements

Tableaux 4 et 4' : Indicateur, l'organisation pédagogique

Nous présentons dans les présents tableaux les résultats obtenus auprès des chefs d'établissements du secondaire et du primaire, résultats relatifs à leurs visions quant à l'organisation pédagogique dans le cadre de la pratique des A.S.E.

Secondaire : N=09

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
4	Votre mutuelle mène t- elle des activités convenablement ?	Oui Non Assez bien	04 01 04	44% 12% 44%
Total			09	100%
4'	Si votre réponse est oui, citez nous quelques activités et donnez leurs objectifs respectifs.	Bonnes réponses Mauvaises réponses	03 01	75% 25%
Total			04	100%
6	Par qui sont animées les activités citées ?	-les enseignants -les élèves -les animateurs	01 02 01	25% 50% 25%
Total			04	100%
8	Disposez-vous des personnes qualifiées pour l'encadrement des A.S.E ?	Oui Non N.R	03 05 01	33% 56% 11%
Total			09	100%
8'	Si votre réponse est oui, sont-ils en nombre suffisant ?	Suffisant Insuffisant N.R	04 04 01	44% 44% 12%
Total			09	100%
12	La pratique des A.S.E est-elle compatible avec la planification des horaires d'enseignement ?	Oui Non N.R.	01 07 01	11% 78% 11%
Total			09	100%
13	Pensez-vous que les élèves éprouvent une gêne dans la pratique des A.S.E ?	Oui Non N.R	04 04 01	44% 44% 12%
Total			09	100%
13'	Si votre réponse est oui, justifiez-la	-Etablissement excentré -facteur temps -démotivation	02 01 01	50% 25% 25
Total			04	100%

Primaire N = 21

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
4	Votre mutuelle mène-t-elle des activités convenablement ?	Oui non	02 19	10% 90%
Total			21	100%
4'	Si votre réponse est oui, citez nous quelques activités et donnez leurs objectifs respectifs.	Bonne réponses Mauvaise réponses	01 01	50% 50%
Total			02	100%
6	Par qui sont animées les activités citées ?	-Les enseignants -les élèves -N.R.	05 02 14	24% 06% 70%
Total			21	100%
8	Disposez-vous des personnes qualifiées pour l'encadrement des A.S.E ?	Oui Non	00 21	00 100%
Total			21	100%
8'	Si votre réponse est oui, sont-ils en nombre suffisant ?	Oui Non	00 00	00 00
Total				00%
12	La pratique des A.S.E est-elle compatible avec la planification des horaires d'enseignement ?	Oui Non	06 15	30% 70%
Total			21	100%
13	Pensez-vous que les élèves éprouvent une gêne dans la pratique des A.S.E ?	Oui Non	07 14	35% 65%
Total			21	100%
13'	Si votre réponse est oui, justifiez-la	-Avis contraire des parents -insuffisance de temps -Manque d'intérêt	07 09 05	35% 41% 24%
Total			21	100%

Commentaires des tableaux 4 et 4'

Les résultats obtenus lors des enquêtes auprès des chefs d'établissements du secondaire et du primaire nous donnent les résultats suivants :

- Au secondaire :

44% affirment que les activités sont bien menées dans leurs établissements respectifs ; par contre 44% pensent qu'elles sont assez bien menées. Pour le justifier, 75% donnent de bonnes réponses quant aux activités menées ainsi qu'à la définition des objectifs visés par ces dernières. 50% affirment que les activités sont encadrées par les élèves, 25% par les enseignants et les autres 25% par des personnes qualifiées. 56% affirment ne pas avoir de personnel qualifié en nombre suffisant. Aussi, 78% pensent que la pratique des A.S.E n'est pas compatible avec la planification des enseignements. 44% affirment que les élèves éprouvent une gêne dans la pratique desdites activités tandis que 44% disent le contraire. Ceux qui l'affirment évoquent à 50% le facteur éloignement et à 25% le facteur temps. Les 25 autres le justifient par la démotivation.

- Au primaire :

Parmi les sujets interrogés, 90% affirment que les mutuelles ne sont pas opérationnelles. 24% estiment que les activités menées sont animées par les élèves, tandis que 70% ne donnent pas de réponses à la question posée. 100% de sujets reconnaissent ne disposer de personnel qualifié pour l'encadrement des A.S.E ; aussi, pensent-ils que la pratique de ces activités n'est pas compatible avec les programmes scolaires. 65% estiment que les élèves éprouvent une gêne quant à la pratique des activités. Pour le justifier, 41% évoquent les problèmes de temps, 35% imputent la responsabilité de cette déchéance aux parents d'élèves.

Synthèse :

Selon les résultats qui viennent d'être portés à notre connaissance, les chefs d'établissements du secondaire estiment dans une majorité relative, une bonne organisation pédagogique des A.S.E avec une participation assez équilibrée des élèves et des enseignants dans l'animation. Toutefois, les horaires et l'excentricité des établissements restent un handicap.

Au primaire par contre, il n'existe pas à proprement parlé d'organisation pédagogique dans notre domaine d'étude. Pour les chefs d'établissements, cela se justifie par un manque de personnel qualifié, le temps de programmation des activités et le contre avis des parents d'élèves.

Tableau 5 et 5': Indicateur, la structuration

Il rassemble les facteurs préalablement énoncés dans les tableaux précédents. Il faut cependant retenir que ceux-ci concernent les données recueillies auprès des chefs d'établissements du secondaire et du primaire.

Au secondaire N = 09

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
1	Votre établissement dispose t-il d'une association des parents d'élèves ?	Oui	08	89%
		Non	01	11%
		Total	09	100%
5	Les parents d'élèves participent-ils à la vie de la mutuelle ?	Oui	03	33%
		Non	06	67%
		Total	09	100%
9	Par qui est assurée la gestion financière de la mutuelle ?	- Elèves	03	33%
		-Parents d'élèves	00	
		-Administration	06	67%
		-Toute la communauté	00	
		Total	09	100%
10	Par qui sont prises les grandes décisions ?	-Les élèves	02	22%
		-L'administration	06	67%
		-Toute la communauté	01	11%
		Total	09	100%
14	Avez-vous déjà été contrôlé dans le cadre de la mutuelle ?	Oui	00	00%
		Non	09	100%
		Total	09	100%
16	Produisez-vous régulièrement un rapport circonstancié sur la gestion de la mutuelle ?	Oui	03	33%
		Non	06	67%
		Total	09	100%
17	Pensez-vous que vos chefs hiérarchiques se préoccupent réellement de ce domaine d'activité scolaire ?	Oui	00	00%
		Non	09	100%
		Total	09	100%
18	Êtes-vous motivés pour la mise en place des activités de la mutuelle ?	Oui	04	43%
		Non	03	33%
		N R.	02	22%
		Total	09	100%
18'	Si votre réponse est non, justifiez votre réponse.	-manque de motivation	02	66%
		-insuffisance de moyens	01	34%
		Total	03	100%
19	Quel est le degré d'intérêt que vous accordez à la pratique des A.S.E ?	-Peu d'intérêt	05	56%
		-beaucoup d'intérêt	03	33%
		-pas du tout d'intérêt	01	11%
		Total	09	100%
22	Qu'est ce qui vous motive de plus dans l'accomplissement de votre tâche ?	-Les résultats scolaires	05	56%
		-Les relations humaines	02	22%
		- Le respect de ma personne	02	22%
		Total	09	100%

Au primaire N = 21

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
1	Votre établissement dispose-t-il d'une association des parents d'élèves ?	Oui	21	100%
		Non	00	00%
		Total	21	100%
5	Les parents d'élèves participent-ils à la vie de la mutuelle ?	Oui	05	23%
		Non	16	77%
		Total	21	100%
9	Par qui est assurée la gestion financière de la mutuelle ?	- Elèves	00	00%
		- Parents d'élèves	03	15%
		- Administration	18	85%
		- Toute la communauté	00	00%
		Total	21	100%
10	Par qui sont prises les grandes décisions ?	- Les élèves	00	00%
		- L'administration	16	77%
		- Les parents d'élèves	05	23%
		Total	21	100%
14	Avez-vous déjà été contrôlé dans le cadre de la mutuelle ?	Oui	00	00%
		Non	21	100%
		Total	21	100%
16	Produisez-vous régulièrement un rapport circonstancié sur la gestion de la mutuelle ?	Oui	08	38%
		Non	07	33%
		N.R.	06	29%
		Total	21	100%
17	Pensez-vous que vos chefs hiérarchiques se préoccupent réellement de ce domaine d'activité scolaire ?	Oui	00	00%
		Non	21	100%
		Total	21	100%
18	Êtes-vous motivé pour la mise en place des activités de la mutuelle ?	Oui	06	29%
		Non	15	71%
		N.R.	00	
		Total	21	100%
18'	Si votre réponse est oui, justifiez votre réponse.	- exigence admi.	03	50%
		- Besoins académiques	03	50%
		Total	06	100%
19	Quel est le degré d'intérêt que vous accordez à la pratique des A.S.E ?	- Peu d'intérêt	17	80%
		- beaucoup d'intérêt	03	14%
		- pas du tout d'intérêt	01	06%
		Total	21	100%
22	Qu'est ce qui vous motive de plus dans l'accomplissement de votre tâche ?	- Les résultats scolaires	13	62%
		- Les relations humaines	04	19%
		- Les instructions de la hiérarchie	04	19%
		Total	21	100%

Commentaires des tableaux 5 et 5' :

Ces deux tableaux qui évoquent de la structuration, selon les données recueillies auprès des chefs d'établissements du secondaire et du primaire donnent les commentaires suivants :

- **Au secondaire**

89% des sujets estiment que leurs établissements disposent d'une association des parents d'élèves mais 65% pensent que les parents d'élèves ne participent pas à la vie de la coopérative. Ils affirment à 65% que la gestion financière est assurée entièrement par l'administration ; aussi, 63% estiment que les grandes décisions sont prises par l'administration. 100% des répondants reconnaissent qu'ils n'ont jamais été contrôlés dans ce domaine et n'ont jamais rédigé un rapport d'activité dans ce sens. Aussi, 100% des sujets estiment que les responsables hiérarchiques ne se soucient guère de ce domaine. 43% des répondants disent être motivés ; 56% accordent peu d'intérêt aux activités extra-classes. 56% sont plus préoccupés par les résultats scolaires des élèves, 22% seulement accordent une importance aux relations humaines.

- **Au primaire :**

Dans ce degré d'enseignement, 100% des sujets estiment que leurs établissements disposent d'une association des parents d'élèves, mais 75% pensent que ces derniers ne prennent pas part à la vie de leurs mutuelles respectives. 85% affirment que la gestion financière est assurée par l'administration ; de même que pour 77%, les grandes décisions sont prises par les membres de l'administration. Pour 100% des sujets, ils n'ont jamais été contrôlés ; et seulement 38% ont rédigé un rapport circonstancié dans ce domaine. Par contre 100% des répondants croient que les responsables hiérarchiques ne se soucient pas de ce domaine d'activités scolaires. 71%

sont démotivés et 80% accordent peu d'intérêt aux A.S.E. seuls les résultats scolaires des élèves les motivent, selon les avis de 62% des sujets.

Synthèse :

Dans les deux ordres d'enseignement il existe des associations des parents d'élèves, mais qui ne reçoivent pas la participation de ces derniers. Cependant, il est confirmé la confiscation du pouvoir de gestion financière et de prise de décisions par l'administration des établissements. Les responsables des établissements ne sont pas régulièrement inspectés dans ce cadre, cela s'explique par l'insouciance des responsables administratifs qui accordent peu d'intérêt au domaine. Il s'ensuit une grande démotivation des responsables d'établissements.

Tableaux 6 et 6' : Indicateur, la compétence

Le présent indicateur des tableaux qui suivent, met en lumière les différentes aptitudes et le champ de connaissance générale des chefs d'établissements, dans le domaine. Les différents facteurs ainsi soumis à l'étude étant conçus comme sources de motivation dans la pratique desdites activités.

Au secondaire N= 09

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
2	Avez-vous une idée de ce qu'est une activité socio-éducative ?	Oui Non	03 06	33% 67%
Total			09	100%
2'	Si votre réponse est oui, comment la définissez-vous ?	B.R M .R	02 01	66% 34%
Total			03	100%
7	Avez-vous des notions dans le domaine des A.S.E ?	Oui Non	02 07	22% 78%
Total			09	100%
21	Pensez-vous que les activités pratiquées dans le cadre de la mutuelle participent réellement à l'éducation et à la formation de l'enfant ?	Oui Non	09 00	100% 00%
Total			09	100%
23	Avez-vous suivi un séminaire de formation ou des enseignements dans la gestion des coopératives ou des associations ?	Oui Non	02 07	22% 78%
Total			09	100%
24	Quel rôle attribuez-vous à la mutuelle scolaire ?	-Distraction -Animation de l'établissement -Gestion des fonds -Formation des apprenants	03 01 01 03	33% 17% 17% 33%
Total			09	100%

Au primaire = N 21

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
2	Avez-vous une idée de ce qu'est une activité socio-éducative ?	Oui	07	33%
		Non	11	52%
		N.R.	03	15%
		Total	21	100%
2'	Si votre réponse est oui, comment la définissez-vous ?	B.R	07	100%
		M .R	00	00%
		Total	07	100%
7	Avez-vous des notions dans le domaine des A.S.E ?	Oui	05	23%
		Non	16	77%
		Total	21	100%
21	Pensez-vous que les activités pratiquées dans le cadre de la mutuelle participent réellement à l'éducation et à la formation de l'enfant ?	Oui	21	100%
		Non	00	00%
		Total	21	100%
23	Avez-vous suivi un séminaire de formation ou des enseignements dans la gestion des coopératives ou des associations ?	Oui	03	14%
		Non	18	86%
		Total	21%	100%
24	Quel rôle attribuez-vous à la mutuelle scolaire ?	-Distraction	14	68%
		-Animation de l'établissement	03	14%
		-Gestion des fonds	02	09%
		-Formation des apprenants	02	09%
		Total	21	100%

Commentaires des tableaux 6 et 6'

Les tableaux 6 et 6' recherchent à comprendre les facteurs de compétences des chefs d'établissements, au secondaire et au primaire. Ils nous révèlent les résultats qui suivent :

- Au secondaire :

Dans cet ordre d'enseignement, 67% des sujets estiment ne pas avoir des idées dans le domaine. 78% n'ont d'ailleurs pas de notions, de connaissances en la matière. Toutefois, 100% des sujets estiment qu'ils participent à la formation de l'apprenant. 22% reconnaissent avoir suivi un enseignement en la matière.

- Au primaire :

52% n'ont aucune idée de la définition des A.S.E et 77% estiment qu'ils n'ont pas de notions dans le domaine. Aussi, 100% reconnaissent-ils que ces activités participent à la formation des apprenants. 86% n'ont suivi aucune formation en A.S.E tandis que 68% attribuent auxdites activités une fonction de distraction.

Synthèse :

Très peu des chefs d'établissements ont une compétence dans le domaine, même si au secondaire il y a une légère tendance favorable. Dans la quasi-totalité, ils n'ont pas suivi de formation dans ce domaine.

Des résultats obtenus par la participation des responsables d'établissements, les informations les plus sensibles sont que la planification des enseignements n'est pas favorable à une pratique régulière des A.S.E ; l'organisation pédagogique est quasi inexistante au primaire, alors qu'au

secondaire il y a un léger espoir. Il y a manque de personnes ressources qualifiées.

Aussi, Les parents d'élèves sont absents de la gestion des organisations communautaires scolaires. Aussi les chefs d'établissements font montre d'une gestion autocratique des structures et refusent la distribution des rôles et le partage du pouvoir. Les inspections sont inexistantes dans ce domaine, ce qui à priori dénote de l'insouciance avérée des responsables administratifs chargés de l'encadrement. Cette situation explique la démotivation chez les responsables d'établissements.

Enfin, cette strate présente un très grand déficit de connaissance dans le domaine de l'éducation permanente, partant, celui des activités socio-éducatives, dès lors qu'ils n'ont suivi aucune formation dans le domaine.

Pour cette strate formée par le personnel de direction et donc d'encadrement, on retient d'eux la reconnaissance d'un manque d'organisation pédagogique, une inadéquation entre la pratique des activités socio-éducatives et les programmes scolaires. Ils décrivent également le manque de collaboration des associations des parents d'élèves dans le fonctionnement des organisations communautaires scolaires. Aussi, reconnaissent-ils une gestion autocratique desdites structures de leur part, et affirment ne jamais avoir été inspectés dans ce domaine. Ils sont aussi insuffisamment instruits dans ce domaine.

3-5 Présentation des tableaux et commentaire des résultats de la strate élèves

Tableau 7 et 7' : Indicateur, la compétence

Il s'agit dans les présents tableaux, de répertorier les facteurs qui permettent de juger des aptitudes et des compétences éventuelles des élèves dans le domaine de notre étude.

Au primaire N= 32

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
2	Savez-vous à quoi servent les A.S.E ?	Oui	00	00%
		Non	32	100%
Total			32	100%
4	Avez-vous suivi un séminaire relatif à la gestion des associations ?	Oui	00	00%
		Non	32	100%
Total			32	100%
5	Accepteriez-vous de participer à un tel séminaire ?	Oui	15	47%
		Non	12	38%
			05	15%
Total			32	100%
19	A quoi servent les A.S.E ?	-A s'amuser	10	36%
		-A embellir l'établissement	12	38%
		-A former l'élève	10	36%
			32	100%
Total				

Au secondaire N= 28

N d'ordre	Questions	Réponses	%	
			Effectifs	
2	Savez-vous à quoi servent les A.S.E ?	Oui	20	72%
		Non	08	38%
		Total	28	100%
4	Avez-vous suivi un séminaire relatif à la gestion des associations ?	Oui	00	00%
		Non	28	100%
		Total	28	100%
5	Accepteriez-vous de participer à un tel séminaire ?	Oui	28	100%
		Non	00	00%
		Total	28	100%
19	A quoi servent les A.S.E ?	-A s'amuser	07	25%
		-A embellir l'établissement	09	32%
		-A former l'élève	16	43%
		Total	28	100%
Total			28	100%

Commentaires des tableaux 7 et 7'

Ces deux tableaux récapitulent les résultats obtenus auprès des élèves du primaire et du secondaire, sur les trois grands indicateurs choisis. Les résultats les plus significatifs se présentent comme il suit :

- Au primaire :

100% des élèves ne savent pas ce que sont les A.S.E. Ces derniers affirment ne pas avoir suivi une formation dans le domaine ni avoir reçu des informations y relatives, même en matière associative ; et la plus part accepte d'en participer. Quant à savoir à quoi servent lesdites activités, les réponses sont très variées ; 38% pensent à l'embellissement de l'établissement, 36% estiment qu'elles servent à amuser les enfants.

- Au secondaire :

72% savent à quoi servent les A.S.E, mais à 100% ils n'ont reçu aucune formation dans le domaine, encore moins en matière de gestion des associations ; tous acceptent d'en recevoir.

Synthèse :

Si au primaire les élèves sont ignorants de la notion des activités socio-éducatives, même si certaines réponses sur les buts sont acceptables, au secondaire par contre les élèves en sont informés et disposent des connaissances qui restent à compléter.

Tableaux 8 et 8' : Indicateur, la structuration

Ils nous informent sur les facteurs soumis à l'étude dans le cadre de la structuration, selon les points de vue des élèves du primaire et du secondaire.

Au primaire N= 32

N°d'ordre		Réponses	Effectifs	%
6	L'organisation de la mutuelle vous permet-elle de bien vous exprimer ?	Oui	03	09%
		Non	29	91%
Total			32	100%
6'	Si votre réponse est non, donner une justification	-élèves écartés	23	79%
		de l'organisation	06	21%
		-Non répondants	00	
Total			29	100%
9	Participez-vous à la gestion financière de la mutuelle ?	Oui	00	00%
		Non	23	71%
		N.R	09	29%
Total			32	100%
10	Disposez-vous toujours des moyens qu'il vous faut pour réaliser les activités ?	Oui	02	06%
		Non	23	71%
		N .R	07	23%
Total			32	100%
12	Pensez-vous que votre mutuelle a des relations avec le monde extérieur à votre établissement ?	Oui	09	28%
		Non	17	53%
		N.R	06	19%
Total			32	100%
16	Pensez-vous que les responsables de votre établissement créent toutes les conditions pour vous motiver à pratiquer les activités S.E ?	Oui	03	09%
		Non	27	84%
		N.R	02	17%
Total			32	100%

Au secondaire N=28

N°d'ordre		Réponses	Effectifs	%
6	L'organisation de la mutuelle vous permet-elle de bien vous exprimer ?	Oui	02	07%
		Non	26	93%
Total			28	100%
6'	Si votre réponse est non, donner une justification	-Mauvaise organisation	18	69%
		-élèves écartés de l'organisation	05	19%
		-Non répondants	03	12%
Total			26	100%
9	Participez-vous à la gestion financière de la mutuelle ?	Oui	05	19%
		Non	23	81%
		N.R		
Total			28	100%
10	Disposez-vous toujours des moyens qu'il vous faut pour réaliser les activités ?	Oui	07	25%
		Non	21	75%
		N .R	00	
Total			28	100%
12	Pensez-vous que votre mutuelle a des relations avec le monde extérieur à votre établissement ?	Oui	03	11%
		Non	14	50%
		N.R	11	39%
Total			28	100%
16	Pensez-vous que les responsables de votre établissement créent toutes les conditions pour vous motiver à pratiquer les activités S.E ?	Oui	04	14%
		Non	24	86%
		N.R	00	00%
Total			28	100%

Commentaires des tableaux 8 et 8'

Ces tableaux indiquent les résultats suivants :

- Au primaire :

Les sujets ayant répondu aux questionnaires au primaire estiment à 91% que l'organisation mise en place ne leur permet pas de bien s'exprimer. Ce pourcentage qui soutient cette assertion la justifie par la non prise en compte de leur présence, soit 79%. 71% expriment ne pas être associés à la gestion financière ; aussi, 71% pensent que les moyens ne leur sont pas toujours disponibles pour mener les activités. 53% estiment que la mutuelle n'a pas de rapport avec le monde extérieur. **84% croient que les responsables ne créent pas les conditions requises pour la pratique desdites activités.**

- Au secondaire :

Les sujets ayant accepté de donner leurs avis, à 93% estiment que l'organisation de leurs coopératives ne leur permet pas de bien s'exprimer. 69% évoquent la mauvaise gestion, 19% pensent à l'éloignement des élèves. 81% disent d'ailleurs ne pas être associés à la gestion financière. Pour 75%, les moyens ne sont toujours pas mis à leur disposition. Aussi, 50% affirment que leurs coopératives n'ont pas de relations avec le monde extérieur. **En conclusion, selon 86% des répondants, les responsables ne créent pas toutes les conditions favorables à la pratique des activités socio-éducatives.**

Synthèse :

Dans les deux ordres d'enseignement, l'organisation structurelle ne permet pas aux élèves de s'exprimer ; les élèves sont écartés de la gestion financière de leurs organisations. Ils ne reçoivent non plus les moyens appropriés pour mener les activités. Les organisations communautaires ne sont non plus

ouvertes au monde extérieur, les responsables d'établissements restant insensibles à la mise en place des conditions favorables à la motivation.

Tableaux 9 et 9' : Indicateur, l'organisation pédagogique

Ces deux tableaux récapitulent l'ensemble des informations relatives à l'organisation pédagogique des A.S.E. Ces informations ont été collectées auprès des élèves du secondaire et du primaire.

Au primaire N= 32

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
7	Le chef d'établissement et les enseignants ou coordonnateurs vous laissent-ils décider des activités à mener dans le cadre de la mutuelle ?	Oui	02	06%
		Non	23	82%
		N.R.	03	12%
		Total	32	100%
8	Avez-vous un spécialiste qui vous encadre pendant la pratique des activités ?	Oui	02	06%
		Non	26	81%
		N.R.	04	13%
		Total	32	100%
11	Chaque année, menez-vous convenablement les activités ?	Oui	00	00%
		Non	27	84%
		N.R.	05	16%
		Total	32	100%
13	Avez-vous connaissance de l'une des sorties éducatives organisée par la mutuelle ?	Oui	00	00%
		Non	28	87%
		N.R.	04	13%
		Total	32	100%
17	Votre encadreur des A.S.E vous met-il dans des conditions de motivation ?	Oui	03	09%
		non	25	78%
			04	13%
		Total	32	100%
17'	Si votre réponse est non, dites pourquoi.	-Il n'en existe pas	22	71%
		-faute de moyens	02	06%
		-il est irrégulier	00	00%
		-N.R.	04	13%
		Total	32	100%

Au secondaire N= 28

N°d'ordre	Questions	Réponses	Effectifs	%
7	Le chef d'établissement et les enseignants ou coordonnateurs vous laissent-ils décider des activités à mener dans le cadre de la mutuelle ?	Oui	11	40%
		Non	17	60%
		N.R.	00	00%
		Total		28
8	Avez-vous un spécialiste qui vous encadre pendant la pratique des activités ?	Oui	11	40%
		Non	17	60%
Total		28	100%	
11	Chaque année, menez-vous convenablement les activités ?	Oui	05	18%
		Non	23	82%
Total		28	100%	
11'	Si votre réponse est non, dites pourquoi.	-Les élèves ne sont pas impliqués	07	25%
		-manque de programme	10	36%
		-manque de motivation	05	18%
		-mauvaise gestion	06	21%
Total		28	100%	
13	Avez-vous connaissance de l'une des sorties éducatives organisée par la mutuelle ?	Oui	06	21%
		non	22	79%
Total		28	100%	
17	Votre encadreur des A.S.E vous met-il dans des conditions de motivation ?	Oui	16	57%
		non	08	29%
			04	14%
Total		28	100%	
17'	Si votre réponse est non, dites pourquoi.	-Il n'en existe pas	12	43%
		-faute de moyens	06	21%
		-il est irrégulier	05	18%
		-N.R	05	18%
Total		28	100%	

Commentaires des tableaux 9 et 9'

Les tableaux que nous commentons maintenant exposent les données recueillies auprès des élèves, pour vérifier les variables relatives à l'organisation pédagogique.

- Au primaire :

Les 82% des sujets ayant donné suite à notre questionnaire estiment que les corps administratif et enseignant ne les laissent pas décider des activités à mener, puis ils estiment à 81% ne pas disposer de personnes qualifiées dans le domaine. Pour ces raisons, 84% pensent que les activités dans ce domaine ne sont pas bien menées. Pour 87%, il n'y a jamais eu de sortie éducative. 78% estiment aussi que leurs encadreurs ne les mettent pas dans des conditions de motivation, du fait qu'il n'en existe pas, selon 71% des sujets, ou qu'ils sont irréguliers, c'est l'avis des 13%.

- Au secondaire :

Les sujets estiment à 60% que l'administration et les enseignants ne leur laisse pas la possibilité de décider des activités à mener. 60% disent ne pas avoir un personnel qualifié, et 82% estiment que les activités ne sont pas convenablement menées. Pour le justifier, 36% évoquent le manque de programmes pédagogiques, 25 parlent de la non implication des élèves au processus tandis que 18% l'expliquent par une grande démotivation. Pour 79%, ils ne se souviennent pas d'une visite pédagogique organisée par la coopérative. 57% estiment que leurs encadreurs ne les motivent pas ; et pour 43%, cela est du au manque de personnel qualifié, pendant que 21% évoquent les moyens.

Synthèse :

Nous pouvons retenir que la prise de décision dans l'organisation pédagogique est du ressort exclusif de l'administration et des enseignants, qu'il manque de spécialistes. Il s'en suit que les activités ne sont pas convenablement menées. Les structures chargées de la gestion de ces dernières n'organisent pas des sorties pédagogiques.

Cette strate nous révèle une totale ignorance des élèves dans le domaine d'étude au primaire tandis qu'au secondaire les élèves disposent d'un peu d'informations en la matière.

La structuration actuelle des organisations communautaires ne permet pas une suffisante expression des élèves, du fait d'une confiscation du pouvoir par les chefs d'établissements qui ne distribuent pas les rôles. Aussi, ces organisations ne sont pas largement ouvertes au monde extérieur.

L'organisation pédagogique est dérisoire et ne tient pas compte des acteurs que sont les élèves, qui du reste sont écartés du choix des activités. Cette situation a pour conséquence l'insatisfaction et par conséquent la démotivation.

Face à un tableau aussi sombre qui décrit le dépérissement constant qui ne peut créer la motivation, qu'elle analyse doit-on faire de l'ensemble des inférences obtenues ? C'est toute la préoccupation évoquée dans le point trois du présent chapitre.

3-6 Les résultats des entretiens avec les coordonnateurs

Les entretiens avec les différents coordonnateurs portaient sur les quatre indicateurs précités. Les 06 coordonnateurs auprès desquels nous avons mené les entretiens exercent leurs activités dans les grands lycées de Libreville. Au secondaire nous n'avons rencontré aucun de ces professionnels.

De manière générale, d'abord ils affirment la démotivation permanente dans la pratique des activités dont-ils ont la charge, qu'ils expliquent par :

- Un manque d'intérêt visible affiché par les responsables administratifs dont les chefs d'établissements en premier,
- Le manque de rapports permanents et de communications entre les différents acteurs,
- L'exclusivité du pouvoir de décision par les chefs d'établissements,
- L'utilisation des fonds aux besoins autres que ceux liés aux activités préconisées,
- La décision politique de sursoir les cotisations des élèves qui empire la situation,
- Le dégoût des activités et les intérêts fantaisistes exprimés par les élèves,
- L'indisponibilité des élèves due à l'éloignement de certains établissements et au manque de moyens de transport scolaire appropriés.

Face à un tableau qui décrit le dépérissement constant des activités socio-éducatives, qu'elle analyse doit-on faire de l'ensemble des inférences obtenues ?

CHAPITRE IV : Analyse des résultats et propositions

Après avoir compilé les résultats et procédé à leur commentaire pour ressortir les différentes situations, selon les facteurs d'étude, il convient de les soumettre à l'analyse pour saisir la portée des écarts entre ce qui se fait et ce qui devrait se faire. Les inférences tirées des commentaires devront nous permettre de comprendre et d'apprécier notre problématique, d'infirmer ou d'affirmer notre hypothèse de recherche. La compréhension de cet ensemble de données nous permettra enfin de proposer des esquisses de solutions.

Cette analyse porte sur les différents indicateurs retenus : la structuration des organisations communautaires scolaires, leur mode d'organisation pédagogique, la compétence et les aptitudes des acteurs dans le domaine d'étude, enfin, la connaissance et l'application des textes juridiques. Ainsi, sommes-nous amenés à comprendre d'abord ce qu'est une organisation et ce qu'est un groupe ; qui sont des objets d'étude pour cette analyse.

Selon Edgar SCHEIN, l'organisation se définit comme : « la coordination rationnelle des activités d'un certain nombre de personnes, en vue d'atteindre un but comme explicite par la division du travail et des fonctions et une hiérarchie de l'autorité et des responsabilités. » L'éducation permanente dans une cité éducative, Jean Réal NADEAU, p. 120.

Pour BELANGER et KNOURI, l'organisation est : « toute unité regroupant des choses et des personnes soumises à certains impératifs (division du travail, hiérarchie, expertative) en vue de la réalisation d'objectifs précis ». Voir références citées plus haut.

Dans notre cas d'étude, l'organisation que nous proposons d'appeler dorénavant *organisation communautaire scolaire*, en remplacement des

termes mutuelles et coopératives scolaires, se définit comme une structure formelle, fondée sur des principes législatifs et réglementaires, composée d'acteurs prédéfinis, jouissant de prérogatives et devant entretenir des rapports de complémentarité, selon une hiérarchie de rôles et de pouvoirs, pour atteindre des buts socio-éducatifs, dans le cadre d'un processus scolaire.

Quant à la notion de groupe, nous empruntons la définition suivante : « le groupe est une totalité, mais une totalité qui n'implique pas l'adéquation parfaite des parties au tout. C'est une totalité fondée sur un paradoxe : de la séparation des individus, de leurs différences, de leurs conflits, naît une unité affective qui se traduit par un effort permanent de coopération ». Max PAGES, la vie intérieure des groupes, p. 314

A cette définition, nous pouvons ajouter que le groupe est un corps social, un système dont les individus composant ses membres s'accordent sur des buts communs, interagissent selon certaines rationalités, et dans une interdépendance ; pour rechercher à travers des procédés et des processus, la réalisation de sa performance.

4-1 Le regroupement des résultats selon les indicateurs

Ces notions ainsi clarifiées, la nécessité de regrouper les facteurs de la recherche par indicateur semble impérieuse. Cette opération permettra d'apprécier les problèmes dans leur globalité, selon leur récurrence.

Selon les facteurs soumis au contrôle et en fonction des indicateurs il en résulte ce qui suit :

a) *L'organisation pédagogique :*

Il y a une inexistence d'organisation pédagogique (*planification, définition des activités, des buts, des objectifs...*) au primaire ; tandis qu'au secondaire

cette organisation est très relative. Le manque de spécialistes à tous les niveaux, la planification horaire et l'excentricité de certains établissements accentuent la démotivation. Enfin, le manque de supervision pédagogique est aussi l'un des facteurs essentiels.

b) La compétence et les aptitudes:

Les facteurs essentiels sont le manque d'instruction des acteurs dans le domaine socio-éducatif ainsi que dans les techniques d'animation des associations.

c) La structuration :

A ce niveau, il est à retenir le non partage des rôles, l'excentricité du pouvoir de décision par les chefs d'établissements au détriment des autres acteurs ; la non participation de l'association des parents d'élèves à la gestion des organisations communautaires scolaires. Il y a aussi la déficience des réseaux de communication, le non respect des rationalités de certains acteurs et l'aliénation des interactions ; l'indisponibilité récurrente des moyens matériels et financiers.

d) Les textes règlementaires

L'ignorance et la non application des textes règlementaires sont aussi des facteurs qui freinent la pratique des activités socio-éducatives.

Dans l'hypothèse soumise à vérification, il s'agissait de comprendre si le manque de motivation qui est essentiel dans la mise en œuvre de toute action humaine, n'était pas le facteur premier de la léthargie fonctionnelle des organisations dont nous étudions le fonctionnement.

Notre question d'étude porte sur la recherche de nouvelles méthodes ou approches à mettre en exergue, pour susciter plus de motivation qui permette la réduction de la léthargie des organisations soumises à l'étude

afin de créer un cadre plus dynamique et propice, pour que les activités menées participent pleinement à la formation des apprenants.

4.1.1 Interprétation et analyse de l'indicateur : organisation pédagogique

L'organisation pédagogique peut-être entendue comme un mécanisme de définition des orientations d'un enseignement, la structuration du cadre, des méthodes et la définition des moyens pour accomplir les différentes tâches y relatives.

Une bonne organisation pédagogique doit répondre à quelques postulats : « des fondements théoriques (textes législatifs et réglementaires, connaissances scientifiques), et à des mesures pratiques (conception, organisation, intervention et évaluation) ». Cours de l'intervention en activités physiques, 2^{ème} année inspectorat, 2009.

Rappelons, toutefois, qu'une bonne organisation est aussi fonction des facteurs endogènes et exogènes. Les facteurs endogènes sont essentiellement liés à des connaissances scientifiques acquises. Les facteurs exogènes sont fonction de l'environnement, mais surtout des facteurs politiques qui lient l'institution scolaire aux exigences politiques et administratives. Ces derniers assujettissent l'individu présumé acteur, en fonction de ses rôles, à la volonté d'autrui.

Selon les différents résultats obtenus, il y a un manque d'organisation pédagogique énorme des A.S.E au primaire, alors qu'au secondaire elle est très relative. Les deux postulats qui soutiennent une bonne organisation pédagogique sont quasi méconnus des chefs d'établissements et des enseignants, personnes devant assurer la mise en place des A.S.E.

Les textes qui organisent la pratique des activités socio-éducatives sont méconnus, de même que les principes de base qui régissent l'éducation permanente, partant, les activités envisagées.

Si nous nous situons au niveau des responsables d'établissements, nous pouvons comprendre que l'absence de connaissances chez ces derniers en la matière accentue la problématique, pour quelques raisons.

D'abord parce que le désir exprimé par ces derniers est la réussite des élèves aux examens, or ils accordent une minime importance aux dites activités, qu'ils ne croient pas participer réellement à la formation des apprenants. De ce point de vue, l'intégration de la valeur normative des A.S.E n'y est pas toujours chez les responsables administratifs. Donc, la théorie de l'administration scolaire n'est pas toujours congruente avec une philosophie de l'éducation permanente.

Mais aussi, un contrôle et une supervision pédagogique de la part des supérieurs hiérarchiques sont inexistantes. Les responsables des établissements n'ont donc pas d'efforts à fournir dans ce domaine, puisqu'ils n'ont pas de contraintes.

Constatons d'abord que : « toute valeur existe en fonction d'un ensemble de valeurs ». Yvonne CASTELLAN, Initiation à la psychologie sociale.

Aussi, « des comportements se reproduisent à la suite d'autres, par habitude, tandis qu'un changement de motivation peut intervenir par répétition d'un même stimulus qui crée la satiété, la fatigue ». Du même auteur, même ouvrage p. 156.

Le développement de la démotivation chez cette strate peut être expliqué par le prolongement de l'inexistence d'un facteur de contrainte administrative ; pendant que l'action de la supervision leur permettrait de se remettre en cause.

Philippe BERNOUX dans sa théorie X, n'interpelle t-il pas sur les comportements humains hostiles à la production ? Selon ce dernier : « l'individu moyen éprouve une aversion innée pour le travail, qu'il fera tout pour l'éviter. A cause de cette aversion caractéristique à l'égard du travail, les individus doivent être contraints, contrôlés, dirigés, menacés, si l'on veut qu'ils fournissent les efforts nécessaires à la réalisation des objectifs organisationnels. L'individu moyen préfère être dirigé, désire éviter les responsabilités, a relativement peu d'ambition, recherche la sécurité avant tout » ; la sociologie des organisations, p. 82.

Les connaissances scientifiques interpellent une formation initiale dans un domaine d'étude précis. Malheureusement, ces acteurs n'ont suivi aucune formation dans ce domaine, et il y a un manque considérable de spécialistes dans le domaine. Comment peut-on valablement exercer une activité ou une fonction dont-on a aucune compétence ?

En fin, nous comprenons que : « les comportements actuels ou futurs des membres d'une organisation seraient pour la plupart appris au contact de leur environnement social, culturel, physique, matériel, et maintenus par leur effets sur celui-ci », Charles BENABOU et Harry ABRAVANEL, le comportement des individus et des groupes dans l'organisation p. 174.

Cela signifierait que le changement qui conduirait à une révision d'attitudes des responsables d'établissements, dépendrait soit de la hiérarchie ou du milieu scolaire lui-même (les élèves et/ou parents d'élèves).

Il s'agit ici de comprendre le rôle prépondérant que doit jouer le chef d'établissement dans l'incitation à la motivation. En tant que manager, il constitue un élément déterminant pour l'entourage qu'il dirige. Aussi bien par son propre comportement que par le contrôle plus ou moins étendu qu'il exerce sur les autres éléments de l'institution dont-il a la charge, il devra créer la motivation. Il devra être de fait un formateur pour canaliser les actions de

tous. De sa performance dépendra celle des autres membres, et partant, celle des activités à mener.

Comportement qui est impossible de nos jours au regard de tout ce qui précède, et qui affirme que cet indicateur est fonction de la démotivation qui mine la bonne pratique des activités socio-éducatives en milieu scolaire.

La compétence des enseignants et coordonateurs est aussi mise en mal, dès lors que certains élèves sont insatisfaits des méthodes d'encadrement des personnes chargées de les conduire dans leurs apprentissages. Rappelons que tous les enseignants, bien que potentiels animateurs ne jouissent toujours pas de compétences requises en la matière. De ce point de vue, leur compétence est alors aléatoire. C'est une des raisons de l'accentuation du problème au primaire.

Les coordonateurs en fonction dans les établissements scolaires répondent-ils à toutes les contraintes liées à leur fonction d'animateur ?

Pour André BEAUCHAMP, Roger GRAVELINE et Claude QVIGER, évoquant les rôles d'un animateur estiment que : *« l'animateur est ainsi le pilier du groupe... Sa présence est nécessaire... Il doit aider le groupe à identifier ses besoins, à se donner un but, à réaliser ce qui a été décidé et à évaluer ; veiller à ce que le groupe soit fidèle à ses buts ; assurer le lien entre les membres du groupe ; animer techniquement le groupe ; créer la motivation et veiller à la bonne marche du groupe »*, comment animer un groupe p. 23.

Il convient de rappeler que toute science évolue. L'individu ayant des schèmes qui meurent chaque jour est soumis à l'épreuve de l'usure intellectuelle. A ce titre, il importe qu'il se remette en cause pour restructurer ses compétences. Malheureusement, il n'existe pas de nos jours une volonté de remise à niveau des encadreurs dans ce domaine. Cette situation peut expliquer aussi en partie ces avis négatifs des élèves sur la compétence de ces derniers dans le cadre de l'organisation pédagogique.

Ainsi, l'organisation pédagogique qui est l'un des facteurs essentiels, donc qui sous-tend une bonne pratique des activités socio-éducatives est mise à rude épreuve. Ici, elle n'est que porteuse de démotivation car ne rassemblant que des paramètres négatifs auxquels nous tenterons de proposer des esquisses de solutions.

Ce passage nous édifie fondamentalement sur l'indicateur de la compétence. En effet, une bonne organisation pédagogique ne peut dépendre que d'une compétence avérée dans un domaine. Nous ne nous attarderons donc pas sur cet indicateur, du fait des explications déjà données, qui se résument en un manque de compétence de la quasi-totalité des acteurs dans ces organisations communautaires scolaires.

4-1-2 Interprétation et analyse de l'indicateur organisation structurelle

Philippe BERNOUX, dans ces explications des notions de pouvoir et d'autorité, estime que dans une organisation, le jeu des acteurs est fonction de leurs intérêts, et que la prise de décision est liée à des rationalités. Cours de sociologie inspectorat 2^{ème} année 2009.

Parmi les approches classiques des organisations, Max WEBER dans sa théorie de la bureaucratie nous édifie sur les mécanismes d'un bon fonctionnement d'organisations, lorsqu'il définit cette dernière comme étant : *« la forme capitaliste... le modèle de rationalités universel... une nouvelle organisation du travail rationnel qui dans son modèle bureaucratique, l'autorité découle de la légalité des hommes et de la légalité rationnelle de ceux qui les donnent. Si on considère ce modèle comme efficace, il inclut une hiérarchie fondée sur la compétence et non sur l'arbitraire ; le critère rationnel prime sur l'autorité traditionnelle ».*

La structuration des organisations scolaires émane des textes législatifs et réglementaires. Mais peut-on penser que cette hiérarchisation des pouvoirs et des rôles répond à une bonne gestion desdites structures ? Les données recueillies lors de cette étude révèlent plusieurs insuffisances. Nous avons d'abord relevé le manque de partage de pouvoirs.

Pourtant dans une organisation structurée, poursuivant des buts d'intérêts généraux exprimés par toute la communauté, le partage des rôles est un bien qui lie les différents acteurs. La confiscation de tous les pouvoirs ne peut être qu'un paramètre de désintérêt et de dislocation du groupe. Si une coordination conséquente n'est pas assurée, et qui respecte les règles du jeu, aucune motivation ne peut être alors envisagée dans ce cas.

Pour H. MINTZBERG, cours de sociologie des organisations : « la coordination est le principal déterminant de la structure d'une organisation. Elle repose sur un ensemble de règles, de conventions et de routines dont beaucoup ne sont pas figées et imposées par le haut. On peut dire que ces règles sont construites, interprétées et manipulées par les acteurs ».

A la lecture de cette conception de MINTZBERG, nous comprenons toute la difficulté pour les organisations que nous étudions, de parvenir à des fins meilleures si les textes en vigueur sont interprétés différemment par chaque strate d'acteurs en jeu.

Et selon le même auteur : « Dans une organisation, s'il n'y a pas régulation, il n'y a pas d'actions collectives ». J.D. RAYNAULT insiste sur ce fait. Pour lui : « Dans une organisation il y a un organigramme. Derrière l'organigramme et le règlement, l'action de tout individu est régulée par tout un ensemble d'accords tactiques et d'activités ». Cours de sociologie des organisations 2^{ème} année.

Malheureusement, dans beaucoup de cas, les associations des parents d'élèves dont l'action devrait être déterminante dans l'impulsion de la

pratique des activités extra-classes est inopérante, du fait d'un manque de coordination et de cohésion, semble t-il par le désir de confiscation du pouvoir. Aussi, l'administration chargée de réguler le bon fonctionnement des structures est absente des lieux. Il est donc laissé libre cours à un personnel de direction presque ignorant et imbus de son pouvoir, de diriger des structures communautaires dont les raisons d'être ne sont pas l'exclusivité de l'administration. Alors que pour Elton MAYO : « les motivations à la participation de la vie du groupe sont d'abord d'intérêt primaire, sous tendues par des facteurs affectifs, qui découlent de l'appartenance au groupe, les processus mis à l'œuvre dans le groupe étant les statuts, les normes, les buts, les rôles, l'autorité et la subordination ; la facilitation dans l'accomplissement de la tâche etc. ». Cité par André BEACHAMP, Roger GRAVLIN et Claude QUIVIGER, comment animer un groupe.

La communication est un facteur essentiel dans un réseau qui se veut structurée. Elle élimine les suspicions, crée et alimente les interactions, favorise la prise de décision, instruit le groupe sur son évolution, ses enjeux, restitue l'esprit sur les objectifs à atteindre... La structuration des organisations qui nous préoccupent dénote d'un manque de communication. Comment les différents organes d'un corps social peuvent-ils fonctionner de manière isolée ? Les associations des parents d'élèves n'ont pas des rapports réguliers avec les organisations qu'elles sont censés soutenir ; de même, ces organisations ont très peu de rapports avec le monde extérieur, pourtant elles doivent dans leurs missions s'ouvrir au monde extérieur.

Pourtant l'organisation intérieure de tout groupe répond de deux réseaux de communication ; le premier qui répond à son organisation formelle, selon la structuration du groupe, et l'autre à son organisation informelle, qui correspond à la nature des relations latentes d'affectivité qui existent entre certains membres du groupe.

Selon Roger MUCCHUELLI : « la structure formelle naît avec un système de décisions et communication, ascendant ou descendant. Les informations se diffusent à travers des voies organisées ». La dynamique des groupes.

Ainsi, tant bien que mal, en substitue ou en interaction, les deux réseaux devraient concourir au fonctionnement desdits groupes. Ce qui n'est pas le cas ici, dès lors que ni les enseignants interrogés, ni les élèves membres des organes de fonctionnement des coopératives n'ont des rapports privilégiés avec les chefs d'établissements. Pour Charles BENABOU et Harry ABRANAVEL : « le réseau de communication est l'aspect structurel du groupe ; il nous dit sous qu'elle forme est assurée la cohésion ». Le comportement des individus et des groupes dans les organisations p. 308.

Comment peut-on alors faire fonctionner une structure, si les rapports desquels naît la communication n'existent pas. De cette situation, est-on en droit de le penser, découle la non prise en compte des rationalités des élèves et des parents d'élèves par les différentes administrations.

Pour François HERZBERG, les besoins qui conduisent à la satisfaction, donc à la motivation sont fonction : « des accomplissements (achèvement), de la reconnaissance, du travail proprement dit, de la responsabilité et de l'avancement. Ces facteurs entraînent des changements d'attitudes durables s'ils sont satisfaits ». Cité par Philippe BERNOUX, sociologie des organisations.

Pour tout leader, la notion de besoin d'autrui doit être liée à l'acceptation du rôle de l'autre qui peut s'exprimer en fonction de ses aspirations, donc de ses rationalités, dans la participation au jeu de pouvoir. Il s'agit d'accorder à autrui l'affirmation de sa personnalité.

Charles BONABOU et Harry ABREVEL, dans leur théorie de la relation participation-motivation distinguent comme source de motivation : « l'enjeu de l'amour propre, la participation aux décisions qui donnent le sentiment de

compétence, de valeur personnelle, la dynamique de groupe selon que la participation lorsqu'elle se fait à l'intérieur d'un groupe, la vie de travail augmente la cohésion, à cause des interactions. L'obtention d'un résultat particulier accepte de fait les efforts nécessaires ; la théorie du leadership ; en définitive, la participation est une force d'enrichissement ». Ainsi, la motivation qui est inspirée par différentes rationalités individuelles prises en compte, devrait être une source de participation qui, nonobstant, une fois de plus fait défaut.

Indissociable de la confiscation du pouvoir, la gestion financière antipodique est le résultat de l'ignorance, de la description des pouvoirs dans l'organigramme décisionnel et de l'insouciance de l'administration.

En effet, comment admettre qu'un gestionnaire des deniers publics fasse quatre ans dans ses fonctions sans s'inquiéter d'un contrôle, même en cas de gestion opaque ? Tous les responsables d'établissements reconnaissent qu'ils n'ont jamais fait l'objet d'un contrôle dans le cadre des organisations communautaires scolaires. Mais nous savons aussi, comme l'affirment les précédentes recherches, que les fonds des mutuelles et coopératives sont toujours mal gérés.

S'ils sont ignorants de la philosophie imprimée par l'Education Permanente dans ses orientations scolaires ; et s'ils sont plus attirés par la réussite des élèves sur la base des résultats de classe, comment n'oseront-ils pas sacrifier les fonds des dites structures à d'autres besoins ? N'y a-t-il pas complicité entre les responsables administratifs, toujours passifs, et les chefs d'établissements ?

Il y a là matière à réflexion pour réorganiser la structure formelle en restructurant les pouvoirs pour permettre aux élèves et encadreurs éventuels, d'avoir des moyens conséquents. Déjà, nos prédécesseurs Jean BIBAYA MOUSSOTSI et Alfred MOUNIA ont apporté leur contribution sur ce volet, qui

dépend pour beaucoup, de la restructuration des textes que nous allons maintenant tenter d'analyser, selon les avis de nos sujets.

4-1-3 commentaires et analyse du facteur aspects juridiques

Indépendamment de l'étude des textes réglementaires qui ont fait l'objet en prélude de ce chapitre, à des commentaires, nous nous interrogeons ici sur l'application de ces derniers, quand bien même caducs, à certains égards.

Près de 80% des sujets interrogés dans les différentes strates ont reconnu ne pas connaître les différents textes qui régissent le fonctionnement des organisations communautaires scolaires. Pourtant il en existe, et les derniers datent de 1991. Quelle démotivation a fait qu'ils ne soient pas distribués comme tous les autres textes ? Comment peut-on imposer à un agent public un rendement sans qu'il ne soit informé des lois et règlements qui sous-tendent une activité, surtout que lesdits textes définissent les prérogatives, les buts, l'organe de fonctionnement, ainsi que les missions assignées à chaque réseau d'acteurs ? Quels étaient les rôles effectifs dévolus à la Direction de l'Education Physique et Artistique, des Activités Communautaires et Socioculturelles (DEPAACS) ? même si ces derniers seraient dorénavant dévolus au Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de la vie associative.

Il y a là des raisons très évidentes de démotivation dans la pratique des activités extra-classes, du fait d'un manque d'information et de formation.

L'ensemble des facteurs soumis à notre étude, regroupés dans quatre indicateurs, nous affirment la démotivation dans la pratique des activités socio-éducatives en milieu scolaire. Les commentaires et analyses qui s'en sont suivis, montrent la pertinence des manquements dans ce secteur

d'activités. Pourtant, loin d'être du formalisme institutionnel ou réglementaire, ces activités inspirent des compensations dans les formations non acquises en classe, pour une socialisation plus assurée de nos futures générations, et pour une formation citoyenne. Comme le souligne Jean Réal NADEAU : « L'éducation privilégie des méthodes qui reposent incontestablement sur une philosophie de l'homme. Or, les grands théoriciens des organisations ne sont pas nécessairement des philosophes de l'éducation. L'institution scolaire comme telle se trouve placée devant une dualité, voire un dilemme que bien des administrateurs semblent ignorer en faisant fonctionner l'école sur un modèle industriel, c'est-à-dire en assimilant l'étudiant à un produit de la chaîne ». L'éducation permanente dans une cité éducative.

L'organisation scolaire doit donc répondre à toutes les philosophies qui participent à la formation, non pas stéréotypées de l'homme idéal, mais d'un être capable de se mouvoir dans la société, en fonction des moyens que lui offrent non seulement ses acquis intellectuels mais aussi ses aptitudes sociales, pré-requis essentiels pour une insertion sociale plus adaptée.

Dans ce sens, A. HAMAIDE résume sans équivoque le point de vue social : « Les petits qui seront demain des chefs prennent conscience de leurs devoirs en développant leurs qualités pendant que d'autres, moins doués peut-être, s'appliquent à remplir scrupuleusement les charges qui leur ont été dévolues ». Cité par Philippe MEIRIEU, itinéraire des pédagogies de groupe, p. 33.

Pour ce faire, loin d'être pessimiste sur l'avenir de la pratique des activités extra-classes, il importe de jalonner le futur des perspectives idéales, pour formater un nouveau déterminisme pédagogique dans ce secteur, qui permette une participation plus efficiente desdites activités dans la formation du citoyen. C'est en ce sens que nous construisons dans le sous chapitre qui suit, les nouvelles approches pour une meilleure intégration des activités extra-classes, dans la dynamique de la formation scolaire.

4-2 : Propositions

Après l'interprétation, les commentaires et l'analyse des résultats, il ressort que le manque de motivation est bien un facteur de sclérose et de léthargie dans la pratique des activités socio-éducatives ou extra-classes. Or, pour toute activité pratiquée en milieu scolaire et qui participe à la formation des apprenants, pour laquelle il n'a aucune injonction pour sa pratique, car elle n'est pas directement suivie d'une note pour influencer son passage ou son redoublement, la motivation reste le seul support psychologique pour l'amener à s'y intéresser. Nous pouvons dorénavant établir le principe suivant comme base d'application d'une grande motivation :

Nous pouvons penser en théorie qu'une organisation communautaire scolaire qui assure une distribution des rôles et l'équilibre des pouvoirs, et qui intègre une bonne organisation pédagogique, assure très certainement une grande motivation, pour une action plus participante des activités extra-classes au processus de formation des apprenants.

L'élève, rappelons le, est parfois moins soucieux ou ignorant de l'impact de tous les facteurs dont son instruction, son éducation en dépendent.

C'est pourquoi nous nous sommes intéressé à la présente problématique, puisque conscients de l'apport considérable des activités extra-classes sur la formation des apprenants, considérés comme futurs agents de développement. Devant une situation d'une grande complexité, qu'elles peuvent-être les esquisses de solutions ? C'est tout l'apport de ce sous chapitre que nous structurons autour des rubriques suivantes :

- Propositions d'ordre juridiques
- Propositions d'ordre structurel
- Propositions d'ordre pédagogique
- Propositions d'ordre politique

Les propositions d'ordre juridique portent essentiellement sur certains textes législatifs et réglementaires, pour les réajuster au nouveau contexte social économique et politique, afin qu'ils participent pleinement et avec cohérence aux nouvelles ambitions de la formation de notre jeunesse.

4-2-1 Les propositions d'ordre juridique

4-2-1-1 L'arrêté portant création des mutuelles, coopératives et associations des parents d'élèves

La loi 35 /62 du 02 /12/1962, porte les germes d'un paradoxe, quant à la mise en place des associations obligatoires des parents d'élèves. En effet, l'arrêté n° 002 /MENESRS/SE portant statuts-types des mutuelles, coopératives et associations des parents d'élèves viole la constitution en son article premier, alinéa 13 et la loi 35/62 précitée, du fait qu'il rend obligatoire les associations des parents d'élèves ; alors que la constitution et la dernière citée, explicitent que la création et l'adhésion ou la démission à une association ont un caractère démocratique donc libertaire pour tout citoyen.

L'Etat doit donc s'atteler non pas à légitimer la violation d'un principe fondamental, mais à créer un texte plus favorable à la cohésion de tous les parents d'élèves par une régulation des missions et des rôles dans le fonctionnement de l'association des parents d'élèves ; la formulation plus évidente des sanctions et les mesures plus concrètes de leur applicabilité pour les motiver.

Ainsi, si les mutuelles et coopératives scolaires peuvent fonctionner sur la base de cet arrêté existant, la création des associations des parents d'élèves n'y peuvent être soumises. Personnes extérieures, non assujetties aux activités extra-classes, parce que non scolarisés dans ce contexte, mais entendues comme personnes ressources pour une bonne action pédagogique, les

parents d'élèves ne peuvent créer des associations que sur la base de la loi 35/62. Le présent arrêté qui porte sur la création des organisations communautaires scolaires doit donc être revu.

4-2-1-2 Le décret 121/PR-MEN-IA du 15/5/1961, portant organisation des coopératives scolaires dites « mutuelles scolaires »

Ce texte qui est l'héritage de la colonisation, adapté à l'orée des indépendances ne répond plus à la philosophie socio-éducative en milieu scolaire.

D'abord parce que les établissements scolaires ne peuvent être considérés comme des lieux de floraison de commerce. Ils ont une vocation de formation et d'éducation et sont aujourd'hui contradictoires à l'article 2 du présent décret qui stipule le partage des bénéfices entre les différents membres.

Aussi, la mutuelle étant associée à d'autres partenaires comme l'association des parents d'élèves, revêt un caractère public, donc soumis non seulement au contrôle de la hiérarchie mais à tous les membres de droits.

Enfin, les idées de Barthélemy PROFIT sont largement dépassées. Aujourd'hui, sont de plus en plus intégrées les notions de soutien aux enseignements, de socialisation, de formation citoyenne, qui sous-tendent l'action des organisations communautaires scolaires...

Il est urgent que le Gouvernement prenne un autre décret, en substitution du premier, pour construire un sous-bassement plus solide à la pratique des activités extra-classes.

4-2-1-3 Les statuts types des coopératives

L'un des facteurs de désintérêt des élèves et des enseignants dans la pratique des activités extra-classes est leur non participation aux 'grandes décisions'. Il y va de la distribution des rôles indispensables dans le fonctionnement de ces organisations. Les statuts devront définir un partage de pouvoir de décision plus démocratique, voire obligatoire, qui associe les instances des parents d'élèves mais surtout des élèves qui sont les premiers concernés. Il s'agit particulièrement de la mise en place des programmes d'actions, de la gestion financière et matérielle, des relations avec des tiers...

La révision des statuts est de fait un aspect essentiel dans l'effort de restructuration du cadre hiérarchique et organique, qui supervise et anime la pratique des activités socio-éducatives.

4-2-2 Propositions d'ordre structurel

La restructuration envisagée nécessite la restauration des textes réglementaires ; l'arrêté et les statuts types. Cette restructuration doit mettre l'accent sur les points suivants :

- Définitions des objectifs généraux

Il est difficile actuellement de donner une appréciation généralisable sur le fonctionnement des organisations communautaires scolaires, ou la pratique des activités socio-éducatives, à tous les établissements. En effet, il n'existe pas d'échelle d'appréciation que la seule pratique des activités. Les textes doivent alors être plus précis en définissant les objectifs généraux à atteindre afin de pouvoir, avec des instruments de mesure, évaluer assez correctement l'action entreprise par une organisation communautaire scolaire pendant une période donnée.

- La redéfinition des rôles dans l'organisation

Pour une plus grande équité afin d'assurer plus de démocratie dans la prise de décisions, gage d'un bon partage des pouvoirs.

Au primaire, instaurer le poste d'un vice président qui sera un parent d'élèves, et dont les fonctions seront renforcées pour éviter une gestion autocratique sous prétexte que le directeur est chef d'établissement et dispose donc des prérogatives spéciales.

Au secondaire, ce dernier pourra être un enseignant choisi par les élèves sur la base de certains critères, ou un parent d'élèves, selon les mêmes critères et conditions.

Permettre, pour le secondaire, que le comité d'élèves dispose d'un droit de veto pour toute décision importante, financière soit-elle.

Au primaire, Il est nécessaire de fondre l'association des parents d'élèves et la mutuelle, pour créer une seule organisation communautaire scolaire afin d'éviter le double emploi de la participation des parents d'élèves, qui peut être un facteur de confusion ou de refus de la part de ces derniers. Toutefois, une redéfinition des buts et de l'organigramme sont à envisager. Cette proposition se justifie par le caractère immature des élèves au primaire qui ne peuvent pas assurer certains rôles ; mais surtout de l'entière participation des parents d'élèves.

- Les sanctions et leur application

Si les sanctions sont déjà envisagées dans les textes, il convient de les renforcer et de décrire les mécanismes de leur mise en application, ainsi que les délais dans le processus. De même, il faudra prévoir les voies d'information et les moyens de recours, au cas où les membres seraient insatisfaits des décisions prononcées par l'administration ou les tribunaux.

- La communication

Les textes devront également prévoir des mécanismes de communication afin d'assurer la distribution de l'information à tous les acteurs. Il s'agira d'assurer par voie réglementaire les rapports de communication entre les parents d'élèves, les élèves, les enseignants et les membres de l'administration.

- Les cadres de concertation

Pour créer plus d'interactions entre les différents acteurs, il importe d'inscrire au tableau des réformes, l'insertion des cadres d'échanges permanents entre tous les acteurs afin de débattre de l'ensemble des problèmes qui surgiraient ou des perspectives à envisager.

- La réforme des structures d'encadrement et de contrôle

Le Ministère de l'Education National doit disposer au niveau de l'Inspection Générale d'un service des organisations communautaires et des activités extra-classes. Ce service sera chargé de :

- Proposer les politiques en matière de formation initiale et de formation continue,
- Assurer les relations avec d'autres Ministères concernés par ce domaine,
- Concevoir des projets de formation pour les différentes écoles de formation et la formation continue,
- Assurer l'encadrement et le suivi des programmes et le fonctionnement des organisations,
- Assurer les inspections et les supervisions pédagogiques,
- Assurer le recyclage des agents spécialisés.

4-2-3 Propositions d'ordre pédagogique

L'organisation pédagogique répond à plusieurs orientations. Elle répond au besoin d'une formation initiale, d'une formation continue, des moyens de leur réalisation, des contenus des programmes et des personnes chargées de les assurer.

4-2-3-1 La formation initiale

Elle répond à un besoin de donner aux professionnels dans le domaine de l'éducation permanente une formation spécifique à l'animation en milieu scolaire qui répond à des besoins spécifiques, dans un cadre spécifique. A la lecture du programme de formation des agents chargés de l'encadrement et de l'animation des associations et des activités socio-éducatives à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports de Libreville (INJS), ces derniers reçoivent une formation générale qui mérite d'être complétée par des informations spécifiques.

Le Gabon ne dispose pas des agents spécialisés dans le domaine à l'école primaire. Les instituteurs qui reçoivent déjà une formation d'enseignants sont donc des potentiels animateurs. Leur formation mérite des indispensables enseignements en animation pour l'encadrement des activités puis d'une formation de gestionnaire, puisqu'ils sont les futurs responsables des établissements.

4-2-3-2 La formation continue

Elle s'impose à tous les chefs d'établissements du primaire comme à ceux du secondaire. Notre recherche nous a permis de constater un manque considérable de connaissances de la part de ces derniers. Or, il leur faut s'imprégner des notions dans notre domaine d'étude et des principes

généraux de gestion d'une structure communautaire, en tant que pilier central, pour acquérir les principes qui guident les lois et règlements en la matière.

Aussi, une réactualisation des connaissances est-elle nécessaire pour permettre aux différents agents spécialisés d'acquérir des connaissances nouvelles dans le domaine. Il s'agit par exemple de concevoir des programmes de formation plus spécifiques, plus rentables.

4-2-3-3 Les moyens de formation

Nous distinguons pour assurer une formation plus généralisée afin de résoudre le problème, les moyens suivants, même s'ils ne sont pas exhaustifs :

- Les cours dans les différentes écoles de formation
- Les colloques
- Les séminaires
- Les rencontres d'études

4-2-3-4 Les contenus de programmes

- Dans les écoles de formation des instituteurs ;

Ils doivent répondre aux besoins :

- D'une capacité d'animation
- D'une capacité d'élaboration des programmes d'activités
- D'une capacité d'élaboration d'un projet de budget
- D'une connaissance des textes réglementaires
- D'une capacité d'analyse des relations de groupes

- Pour la formation continue des chefs d'établissements, en dehors des différents aspects énumérés, il peut être ajouté une capacité d'évaluer le rendement des différentes animations et des programmes.
- A l'Ecole Normale Supérieure, les enseignements pour la formation des conseillers pédagogiques et des inspecteurs, la formation sera axée sur :

Pour les conseillers pédagogiques :

- Les différentes orientations citées plus hauts, du fait qu'ils sont chargés de l'encadrement pédagogique des enseignants et peuvent participer à la formation de ces derniers.
- A ces enseignements, il faudra prescrire une formation dans la supervision pédagogique des activités extra-classes.

Pour les inspecteurs :

- La connaissance des principes fondamentaux de l'éducation permanente en milieu scolaire,
- La connaissance de textes réglementaires,
- La gestion financière et matérielle des organisations communautaires scolaires
- Les mécanismes de contrôle de gestion des organisations communautaires

• Pour les élèves, leur formation sera axée sur :

- La formulation des projets d'activités
- L'élaboration des projets de budget
- La connaissance des règlements

4-2-3-5 Les propositions d'ordre politique

Il s'agit dans cette dernière partie des propositions, de rappeler les différentes actions qui reviennent au politique, pour mieux mettre en exergue les différentes suggestions envisagées. Il s'agit de :

- Restaurer le financement des activités des organisations communautaires scolaires par les élèves eux-mêmes pour éviter les retards récurrents, permettre un bon contrôle de leur organisation en tant que principaux acteurs et participer à une formation citoyenne par l'action individuelle,
- Prendre des mesures d'applications concrètes pour faire valoir les différentes approches.

Au terme de ces différentes propositions, nous sommes certains que si ces dernières sont prises en considération, elles répondront au besoin d'une redynamisation de la vie des organisations communautaires scolaires. A partir de cet ensemble de dispositions que nous suggérons sous le vocable de NOUVELLES APPROCHES, les activités extra-classes se pratiqueront avec probablement beaucoup plus de MOTIVATION et participeront pleinement à l'édification des leaders plus adaptés au développement de notre société, pour le bien de l'humanité toute entière.

CONCLUSION

L'institution scolaire qui a pour vocation l'éducation des enfants est un cadre approprié pour la pratique des activités extra-classes. C'est pourquoi l'Etat, par décret 121/PR/MEN/IA du 15 mai 1961 et l'arrêté n°002, les rend obligatoires pour le renforcement des capacités des apprenants.

Malheureusement, pour des raisons d'ordre structurel, organisationnel, pédagogique pour cause de caducité et de non application des textes réglementaires, ces activités préconisées ne participent pas pleinement à la formation des élèves. C'est ce qui a motivé notre curiosité, pour tenter de saisir, en prenant comme variable indépendante la motivation, afin de mesurer le degré d'adhésion des différents acteurs à la vie de ces organisations dans lesquelles se pratiquent lesdites activités.

Conçues sans système d'évaluation directe pouvant influencer la conscience des enfants, seule une motivation peut les amener à s'intéresser à ces dernières. L'étude que nous venons de mener montre une aversion sérieuse dans ce domaine chez les responsables d'établissements. La confiscation des pouvoirs, la non distribution des rôles, l'ignorance, le manque de communication, l'insuffisance des rapports entre les différents acteurs... sont autant de facteurs qui contribuent à la démotivation et donc à la sclérose.

Il est donc urgent et impérieux de concevoir de nouvelles approches pour redynamiser les organisations scolaires pour prétendre à une participation évidente des activités extra-classes dans la formation intellectuelle, physique, citoyenne et sociale des apprenants.

Les actions à entreprendre pour cette restructuration sont donc d'ordre réglementaire, structurel, organisationnel et pédagogique, selon les différents niveaux de responsabilité mentionnés tout au long des propositions. Mais il faut surtout une grande volonté politique car d'elle dépend toute action qui relève du domaine gouvernemental.

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ELEVES PRATIQUANT LES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES

THEME : *Quelles Nouvelles approches pour une pratique plus efficiente des activités socio-éducatives en milieu scolaire au GABON*

Objectif : *Rechercher les causes de la léthargie constatée dans le fonctionnement des mutuelles scolaires, en étudiant spécifiquement le degré de motivation chez les chefs d'établissements, les enseignants, les chargés d'animation des activités socio-éducatives et les élèves.*

Question 1 : Depuis combien de temps participez vous aux activités de la mutuelle ?... an(s)

Question 2 : Savez-vous à quoi servent les activités socio-éducatives ? ..Oui.....Non
Si oui, citez quelques objectifs visés par la pratique des dites activités

Question 3 : Avez-vous occupé une fonction dans la mutuelle ?...Oui... Non
Si oui, la quelle(s) ?.....

Question 4 : Avez-vous suivi un séminaire relatif à la gestion des associations ? Oui
Non

Question 5 : Accepteriez-vous de participer à un séminaire de formation sur la gestion des organisations communautaires scolaire ? Oui Non

Question 6 : L'organisation de la mutuelle vous permet-elle de bien vous exprimer ? Oui
Non ; justifiez votre réponse

Question 7 : Le chef d'établissement vous laisse t-il décider des activités à mener dans le cadre des activités socio-éducatives ? ..Oui Non

Question 8 : Avez-vous un spécialiste qui vous encadre lors de la pratique des dites activités ? Oui Non

Question 9 : Participez-vous à la gestion financière (prendre part à la prise de décision dans la répartition des budgets et l'affectation des dépenses) ? Oui non

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Jean Réal NADEAU, L'Education permanente dans une cité éducative, presse de l'Université de Laval.
- 2) Pierre BENSARD, l'Animation socioculturelle, presse universitaire de France, 1980.
- 3) Roger MUCCHIELLI, la conduite des réunions, librairies techniques, 1985.
- 4) Pierre BENSARD, Animateur socioculturel, EDF.
- 5) Edouard LIMBOS, la formation des animateurs de groupes de jeunes, librairies techniques
- 6) A. BLANCHET, R. GHIGLIONE, J. MASSONAT, A. TROGNON, les techniques d'enquêtes en sciences sociales, Bordas, Paris 1987
- 7) Raymond QUIVY, Luc Van CAMPENHOUDT, manuel de recherche en sciences sociales. Editions DUNOD, 1988
- 8) Rodolphè GHIGLIONE, Benjamin MATALON, les enquêtes sociologiques, théories et pratiques.
- 9) Philippe BERNOUX, la sociologie des organisations, Editions le Seuil, 1985.
- 10) Charles BENABOU, Harry ABRAVANEL, le comportement des individus et des groupes dans l'organisation, Editions Gaétan MORIN.
- 11) Max PAGES, la vie affective des groupes, Editions DUNOD.
- 12) Roger MUCCHIELLI, la dynamique des groupes, librairies techniques.
- 13) Yvonne CASTELAN, initiation à la psychologie sociale, Editions Armand COLLIN, 1972.
- 14) Philippe MEIRIEU, itinéraire des pédagogies de groupes, Chronique sociale, 1996.
- 15) Pierre MABIEU, travailler en équipe, Editions HACHETTE, 1992.

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX CHEFS D'ETABLISSEMENTS DU
PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

THEME : *Nouvelles approches pour la pratique des activités socio-éducatives en milieu scolaire*

Objectif : *Rechercher les causes de la léthargie du fonctionnement des mutuelles ou coopératives, en étudiant spécifiquement la variable motivation chez les chefs d'établissements, les enseignants, les personnels chargés d'encadrement et d'animation des activités socio-éducatives en milieu scolaire et les élèves.*

Nous recherchons à travers notre étude, les facteurs de motivation pour créer plus de dynamisme dans le fonctionnement des dites structures.

Nous vous remercions pour votre aimable collaboration

Questions d'ordre général

Question 1 : *De quel sexe êtes-vous ? ...M ... F*

Question 2 : *Depuis combien d'années êtes vous chef d'établissement ?*

Questions de culture générale

Question 3 : *Avez-vous une idée de ce qu'est une activité socio-éducatives? Oui ...Non*

Si oui, comment pouvez - vous la définir ?.....

Question 4 : *Connaissez-vous les objectifs d'une mutuelle ?oui... ...non... *

Si oui , citer ceux qui vous semblent être plus importants

.....
.....

Question 5 : Votre coopérative dispose t-elle d'un ou des textes réglementaires ?.....

Oui, Non

Si oui de qui proviennent-ils ?

Si non êtes vous capable d'en produire ? Oui, Non

Question 6 : Les parents d'élèves participent t-ils à la vie de la mutuelle,.....Oui

Non

Question 7 : Par qui sont animées les activités citées ?.....les élèves, les parents d'élèves les enseignants les animateur qualifiés les personnes extérieures

Question 8 : Avez vous des notions dans le domaine de l'animation socio-éducative ?...Oui, Non

Question 9 : Disposez-vous des personnes fonctionnaires qualifiées pour l'encadrement des activités de votre mutuelle ? Oui Non

Si oui, sont-ils en nombre suffisant ?Oui, Non si oui donner l'effectif

Question 10 : Par qui est assurée la gestion financière de la coopérative ?un élève, Un parent d'élèves, Un membre de l'administration,

Question 11 : Votre mutuelle a-t-elle de temps en temps recours à des partenaires extérieurs pour son fonctionnement ?.....Oui, Non

Si oui, à quel niveau se situe leur participation ?financier, matériel, humain

Question 12 : Avez-vous suivi un séminaire ou des enseignements sur la gestion des mutuelles ou l'animation des activités socio-éducatives ?... Oui, Non

Question 13 : Par qui sont prises les grandes décisions ou orientations de votre mutuelle ? le corps administratif les enseignants Les élèves Les parents d'élèves tout le monde

Justifiez votre réponse.

.....

Question 14 : Que proposez-vous pour améliorer le fonctionnement des mutuelles ou coopératives ?

.....
.....
.....
.....
.....

Question 15 : Quel rôle attribuez-vous à la mutuelle ? Et pourquoi ?.....

.....
.....
Question 16 : La pratique des activités de la mutuelle est-elle compatible avec la planification des horaires d'enseignements ? Oui, Non,

Justifiez :
.....
.....
.....
.....
.....

Question 17 : Pensez-vous que les élèves éprouvent un gêne dans la pratique des activités de la mutuelle ? Non, Oui ? Pourquoi selon vous ?

.....
.....
.....
.....

Question 18 : Avez-vous déjà été contrôlé dans le cadre de la gestion de la mutuelle ?

Oui Non, Si oui, environ combien de fois ?.....

.....
Question 19 : Avez-vous reçu un ou des textes d'orientation sur la gestion des coopératives en provenance du Ministère de l'Éducation Nationale ?.....oui, Non

Si oui, pensez-vous qu'ils sont suffisamment instructifs ? oui, Non, Justifiez votre réponse :
.....
.....
.....

Question 20 : Vos programmes pédagogiques officiels disposent-ils d'un temps pendant la semaine, prévu pour l'animation sportive et socio-éducative ? Oui [] Non []

Question 21 : Produisez-vous régulièrement un rapport circonstancié sur le fonctionnement de la mutuelle ? Oui [] Non []

Question 22 : Pensez-vous que vos chefs hiérarchiques se préoccupent réellement de ce domaine d'activités scolaires ? Oui [] Non [] Justifiez votre réponse

Question 23 : Êtes-vous motivé pour la mise en place des activités de la mutuelle ? Oui [] Non [] Justifiez votre réponse

Question 24 : Quel est le degré d'intérêt que vous accordez à la pratique des activités socio-éducatives dans votre établissement ?

- Peu d'intérêt []
- Beaucoup d'intérêt []
- Pas du tout d'intérêt []

Question 25 : Pour vous, de quoi dépendrait une bonne participation de tous les acteurs (élèves Enseignants et Administratifs) au bon fonctionnement de la coopérative scolaire ?

Question 26 : Pensez-vous que les activités pratiquées dans le cadre de la mutuelle participent à la formation et à l'éducation de l'élève ? Oui [] Non []

Question 27 : Qu'est ce qui vous motive de plus dans l'accomplissement de votre tâche de chef d'établissement ?

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

THEME : *Nouvelles approches pour la pratique des activités socio-éducatives en milieu scolaire au GABON.*

Objectif : *Rechercher les causes de la léthargie dans le fonctionnement des mutuelles scolaires, en étudiant spécifiquement le degré de motivation chez les chefs d'établissements, les enseignants et les charges d'animation des activités socio-éducatives*

I - Questions d'ordre général :

-Question 1 : De quel sexe êtes-vous ? ... M. ... F.

-Question 2 : De quel ordre d'enseignement appartenez-vous ? Primaire , secondaire

-Question 3 : De quel est l'effectif de votre établissement

-Question 4 : Votre établissement dispose t-il
- d'un espace de jeu ? ... oui ... non ..
- d'un espace vert ? ... oui ... non

-Question 5 : Votre établissement a-t-il une association des parents d'élèves ? oui non...

II - Questions spécifiques

-Question 5 : Avez-vous une idée de ce qu'est une activité socio-éducative ? ...Oui
Non

-Question 6 : Quelle définition donnez-vous à l'activité socio-éducative ?

-Question 7 : Pensez-vous que la mutuelle de votre établissement est opérationnelle ? ...Oui
Non

-Question 8 : Connaissez-vous les objectifs visés par la mutuelle ? ...oui ... non
Si oui, citez-en quelques uns

-Question 9 : Dans le cadre de la mutuelle avez-vous les bons rapports avec le chef d'établissement ? ...oui ... non

- Si oui, citez-en quelques unes

-Question 10 La manière dont votre coopérative est organisée vous motive t-elle à donner le meilleur de vous-même, dans l'animation des activités ? Oui Non

Justifiez votre réponse.....

-Question 11 Dans le cadre de l'animation socio-éducative, êtes-vous capable de distinguer un objectif pédagogique d'un objectif général ? Oui Non

-Si oui, citez nous deux activités et donnez pour chacune d'elle un objectif pédagogique et un objectif général

a)- nature de l'activité
objectif pédagogique
objectif général

b)- nature de l'activité
objectif général
objectif pédagogique

-Question 12 La participation effective des élèves serait-elle de nature à vous procurer de la motivation ?

Oui Non avis neutre

-Question 13 Faites-vous partie de l'équipe d'animation des activités socio-éducatives de votre établissement ? Oui Non

-Question 14 Pour vous, qu'elles peuvent être les facteurs de motivation qui vous permettront de mieux encadrer les activités socio-éducatives dans votre établissement, donnez les par ordre d'importance que vous leur accordez

1. hoix
2. hoix
3. hoix
4. hoix
5. hoix

-Question 15 Avez-vous des notions dans le domaine de l'animation socio-éducative ?

Oui Non

-Question 16 Pensez-vous que le chef d'établissement crée les conditions de motivation pour une bonne animation socio-éducative ? Oui Non

-Question 17 Avez-vous suivi une formation ou un séminaire dans le domaine de l'animation ? Oui Non

Question 18 Êtes-vous prêt en accepté un ?

Question 19 : Votre programme horaire vous permet-il de pouvoir mener des activités avec les élèves en dehors des heures de cours ? Oui Non

-Question 20 : Par qui sont prises les grandes décisions dans le cadre du fonctionnement de la mutuelle ?

- Les parents d'élèves
- Les enseignants
- Le chef d'établissement
- Les élèves
- les membres de l'administration
- Toute la communauté scolaire

-Question 21 : Dans le cadre de l'animation socio-éducative en milieu scolaire, sur quoi doit-on mettre l'accent ? (Par ordre d'importance, graduez les de 1 à 6)

- Le fonctionnement de l'établissement
- La volonté du ou des responsables administratifs
- Les relations extérieures
- La formation des apprenants
- autre facteur
- L'animation de l'établissement

-Question 22 : Pensez-vous que les élèves éprouvent un gêne quant à la pratique des activités socio-éducatives ? Oui Non

-Question 23 : A quel degré situez-vous la pratique des activités socio-éducatives dans le processus de formation de l'apprenant ?

- Moins important
- Important
- Très important
- Peu du tout important

Donnez une justification à votre choix

.....
.....
.....

-Question 23 : Les moyens matériels, financiers et humains sont-ils régulièrement mis au service de la mutuelle par l'administration ? oui non

-Question 24 : Quelles solutions préconiserez-vous pour créer la motivation et permettre une bonne animation des activités socio-éducatives en milieu scolaire ?
.....
.....

-Question 25 : Pour la réalisation d'une activité quelconque, pensez-vous être capable d'une bonne production, même si les facteurs de motivations ne sont pas réunis ? Oui Non

-Question 26 : Votre mutuelle entretient-elle des relations avec le monde extérieur à l'établissement (autres établissements, organisations, établissements publics et privés) ? Oui Non

- Question 27 : Avez-vous connaissance des textes qui régissent l'existence des mutuelles scolaires ? Oui Non

- Question 28 : Pensez-vous qu'il est important de les connaître ? Oui non

Si oui justifiez votre réponse :

.....

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ELEVES PRATIQUANT LES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES

THEME : *Quelles Nouvelles approches pour une pratique plus efficiente des activités socio-éducatives en milieu scolaire au GABON.*

Objectif : *Rechercher les causes de la léthargie constatée dans le fonctionnement des mutuelles scolaires, en étudiant spécifiquement le degré de motivation chez les chefs d'établissements, les enseignants, les chargés d'animation des activités socio-éducatives et les élèves.*

Question 1 : Depuis combien de temps participez vous aux activités de la mutuelle ?... an(s)

Question 2 : Savez-vous à quoi servent les activités socio-éducatives ?...Oui......Non

Si oui, citez quelques objectifs visés par la pratique des dites activités

Question 3 : Avez-vous occupé une fonction dans la mutuelle ?...Oui...Non

Si oui, la quelle(s) ?.....

Question 4 : Avez-vous suivi un séminaire relatif à la gestion des associations ? Oui
Non

Question 5 : Accepteriez-vous de participer à un séminaire de formation sur la gestion des organisations communautaires scolaire ? Oui Non

Question 6 : L'organisation de la mutuelle vous permet-elle de bien vous exprimer ? Oui
Non ; justifiez votre réponse

Question 7 : Le chef d'établissement vous laisse-t-il décider des activités à mener dans le cadre des activités socio-éducatives ?...Oui Non

Question 8 : Avez-vous un spécialiste qui vous encadre lors de la pratique des dites activités ? Oui Non

Question 9 : Participez-vous à la gestion financière (prendre part à la prise de décision dans la repartition des budgets et l'affectation des dépenses) ? Oui non

Question 10 Disposez-vous souvent des moyens qu'il vous faut pour réaliser les activités... Oui non

Question 11 : Chaque année, menez-vous convenablement les activités socio-éducatives ?... Oui Non

Si votre réponse est non, dites la ou les raisons des manquements.....

Question 12 : Pensez-vous que votre mutuelle a des relations avec le monde extérieur à l'établissement ? Oui Non

Question 13 : Avez-vous connaissance d'une ou des sorties éducatives organisées par votre mutuelle ? Oui Non

Question 14 : Avez- vous connaissance des textes qui régissent le fonctionnement des mutuelles ?... Oui non

Question 15 : Si oui, pensez-vous qu'ils peuvent permettre une bonne organisation et une bonne gestion financière ?...Oui non

Justifiez votre réponse.....

Question 16 Pensez-vous que les responsables de votre établissement créent toutes les conditions pour vous motiver à pratiquer les activités socio-éducatives ?... Oui non

Question 17 Votre encadreur des activités socio-éducatives vous met-il dans les conditions de motivation ?... Oui non

Question 18 . A votre avis, que souhaiteriez-vous que l'on fasse pour motiver les élèves à participer aux activités socio-éducatives ?.....

Question 19 : A quoi servent les activités socio-éducatives ?

- Embellir l'établissement .
- Former les élèves ;
- s'amuser

SECRETARE D'ÉTAT

____//____) R R E T E N° 002/MENESRS/SE

Fixant les Statuts-types des Mutuelles, des Coopératives et des Associations de Parents d'Elèves des Etablissements placés sous l'autorité ou la tutelle du Ministère de l'Education Nationale.

Le Ministre de l'Education Nationale
de l'Enseignement Supérieur
de la Recherche Scientifique

V I S A :
GEN.

Vu la Constitution ;

Vu les Décrets N° 1682/PR et 1734/PR des 21 et 26 Novembre fixant la composition du Gouvernement, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

I S A :
SAFE.

Vu la Loi N° 16/66 du 9 Août 1966, portant organisation de l'Enseignement dans la République Gabonaise ;

Vu le Décret N° 1692/PR/MEN du 27 Décembre 1982 portant attributions et organisation du Ministère de l'Education Nationale

S A :

Vu la Loi 21/84 du 29 Décembre 1984, fixant les règles applicables à l'Enseignement Privé ;

Vu le Décret N° 01583/PR/MINEDUC du 25 Septembre 1985, fixant les conditions d'ouverture et de reconnaissance d'utilité publique des établissements d'Enseignement Privé ;

Vu les nécessités de service ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Les élèves, les parents d'élèves, et l'administration des établissements scolaires du premier et du second degré, placés sous l'autorité ou la tutelle du Ministère de l'Education Nationale sont autorisés et invités à créer dans les meilleurs délais :

- des mutuelles dans les écoles primaires,
- des coopératives dans les établissements secondaires,
- des associations de parents d'élèves pour tout établissement.

ARTICLE 2 : Ces institutions sont respectivement créées selon les modèles de statuts-types annexés au présent arrêté, et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux institutions à but non-lucratif.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté annule toutes dispositions antérieures contraires prises dans le cadre des compétences du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général de l'Administration Générale, des Affaires Financières et des Equipements, l'Inspecteur Général de l'Education Nationale, et le Directeur des Oeuvres et Assurances Scolaires sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet pour compter de la date de sa signature et qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Libreville, le 17 JAN. 1991

Par le Ministre de l'Education Nationale
de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche Scientifique.



LE MINISTRE

Marc ROPIVIA./-

10 - Par les dons qu'elles peuvent recevoir des particuliers.

20 - Par les subventions qui peuvent leur être allouées par le budget gabonais ou par le budget de collectivités locales.

Art. 5. — Les dépenses des Mutuelles comprennent :
10 - L'achat de vêtements, d'objets d'hygiène, de livres de bibliothèque, électrophone, disques et, en général de tout ce qui peut concourir au bien-être matériel de leurs membres et au progrès des écoles;

20 - Les frais de participation possible à l'achat de semences et d'outils destinés aux cultures scolaires et de matières premières destinées à l'enseignement professionnel.

Art. 6. — Les Mutuelles scolaires disposeront gratuitement des terrains et installations, de l'outillage à la disposition de l'école et exceptionnellement de matières premières sur autorisation de l'inspecteur primaire.

Art. 7. — Le directeur de l'école gère la Mutuelle, sous le contrôle du chef de circonscription, qui fait vérifier la comptabilité en fin de mois. L'inspecteur primaire dans le secteur duquel se trouve la Mutuelle doit veiller à ce que le gérant se soumette à ce contrôle et procède lui-même à des contrôles inopiniés.

Art. 8. — Le produit des dons peut être employé à l'achat de rentes sur l'Etat. En cas de don avec affectation spéciale, le chef de circonscription s'assure que le produit reçoit cette affectation.

Art. 9. — La comptabilité deniers est tenue au moyen d'un livre-journal, coté et paraphé par le chef de circonscription.

Une liste inventaire du matériel est mise à jour à la fin de chaque année scolaire et à chaque changement de gérant de la Mutuelle scolaire.

Au surplus, et pour le détail du mécanisme comptable prévu aux paragraphes ci-dessus, les gérants des Mutuelles scolaires devront se conformer aux instructions annexées.

Art. 10. — Un fonds de réserve sera constitué par un prélèvement de 10/0 sur le total brut des recettes autres que celles prévues à l'article 3: il servira à subvenir aux besoins exceptionnels de la « Société et à l'achat d'outils et de matières premières ».

Art. 11. — A la fin de l'année scolaire, les comptes de la Mutuelle et l'inventaire seront arrêtés et contrôlés par le chef de circonscription et transmis par la voie hiérarchique au chef du gouvernement (Ministère de l'Éducation Nationale), pour approbation.

Art. 12. — Le chef de circonscription et l'inspecteur primaire pourront demander communication des documents de la Société et procéder à toutes inspections susceptibles de leur permettre de rendre compte de l'activité matérielle et morale que la Mutuelle exerce sur ses membres.

Ils mentionneront les constatations faites dans un rapport qui sera transmis par la voie hiérarchique au Chef du gouvernement avant la fin de l'année scolaire.

Art. 13. — En cas de dissolution de la Mutuelle, le total de l'actif (vêtements, matériel, fonds), deviendra propriété collective de l'école, et il ne pourra en être fait emploi qu'avec l'autorisation du Ministre de l'Éducation Nationale.

Art. 14. — Les Mutuelles scolaires sont exemptées de toute imposition fiscale de quelque nature qu'elle soit.

Art. 15. — Les statuts de la Mutuelle seront soumis à l'approbation du Chef du gouvernement. Ils seront insérés dans l'arrêté du Chef du gouvernement portant création de la Société.

Art. 16. — Le présent décret abroge sur le territoire de la République Gabonaise, les arrêtés du 19 décembre 1928 et du 27 juillet 1935 du gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française.

Act. 17. — Le Ministre de l'Éducation Nationale chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié Journal officiel de la République Gabonaise.

Libreville, le 15 mai 1961.

Le Président de la République
Chef du gouvernement,
Léon MBA.

P. le Ministre de l'Éducation Nationale,
en mission,

Le Ministre de la Fonction Publique,
chargé de l'intérim,
E. ADJOMO.

ANNEXE

Instructions sur la tenue de la comptabilité des Mutuelles Scolaires

1) Livre-Journal de caisse :

Il sera tenu un livre journal de caisse sur lequel seront portées, en recettes et en dépenses, toutes les opérations effectuées par le directeur de l'école, gérant de la Mutuelle scolaire, pour le compte de celle-ci. Le livre journal de caisse sera arrêté en fin de mois et soumis pour vérification, au chef de circonscription. Le départ pour le mois suivant se fera sous la rubrique : solde à nouveau...

2) Carnet de bons :

Tout achat, toute commande de matières (denrées, fournitures etc) devra faire l'objet d'un bon détaché d'un carnet à souches. Le bon détachable et la souche correspondante devront porter les mêmes indications. Ces indications seront :

10) Le numéro du bon

20) La date d'établissement du bon

30) La désignation succincte mais précise de la matière et la quantité de matière achetée ou commandée

40) Le prix unitaire et le prix total

50) La désignation, nom ou raison sociale, du vendeur

Le gérant de la Mutuelle ne règlera le montant du bon qu'après fourniture effective de la marchandise par le vendeur. Le vendeur réclamant son paiement devra remettre le bon en même temps que la facture au gérant qui y insérera la date et le numéro de l'opération du livre journal de caisse.

Les bons payés, les souches ainsi que les factures seront conservés par le gérant comme pièces justificatives.

Toute pièce de dépense (facture, état de salaire etc...) devra être obligatoirement acquittée par la partie prenante ou signée par deux témoins à la bénéficiaire du versement est illégitime.

3) Livre d'inventaire :

L'outillage et le matériel en service ou en stock à la Mutuelle scolaire devra être porté sur un livre d'inventaire sous forme d'une liste détaillée. Cet inventaire devra être remis à jour au début et à la fin de chaque année scolaire et à l'occasion de chaque passation de service.

4) Liste récapitulative des dépenses impayées :

La liste récapitulative des dépenses impayées est établie à la fin de l'année scolaire et à l'occasion de chaque passation de service. Elle portera le détail des dépenses (bons d'achat ou bon de commande) non encore payés à la date d'établissement de la liste.

Cette liste récapitulative permettra au contrôleur ainsi qu'au gérant entrant d'avoir une vue générale et précise des restes à payer de la Mutuelle.

Cette liste sera obligatoirement lue et signée par le gérant responsable de la Mutuelle scolaire.

Le livre journal de caisse et le livre d'inventaire, pourront, si les opérations de la Mutuelle ne sont pas très nombreuses, être ouverts sur de simples cahiers cartonnés de 100 pages.

Ils seront cotés et paraphés.

Nota : Ci-joint un modèle de page du livre journal de

ARRÊTÉ n° 710/M.F.P. du 24 mai 1961, portant désignation des membres aux commissions paritaires.

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE
 CHEF DU GOUVERNEMENT
 GRAND CROIX de l'ORDRE de l'ÉTOILE ÉQUATORIALE
 GRAND CROIX DE LA LÉGIION D'HONNEUR

Pour le rapport du Ministre de la Fonction Publique;
 Vu le décret n° 60/PR. du 21 février 1961, portant nomination des membres du gouvernement de la République Gabonaise;
 Vu la délibération n° 56/57 du 20 décembre 1957, portant statut général des fonctionnaires des cadres de la fonction publique gabonaise;
 Vu l'arrêté n° 2.015/MFP. du 9 juillet 1958, fixant les attributions et les modalités d'organisation, désignation des membres et de fonctionnement des commissions administratives paritaires et son modificatif n° 425/MFP. du 11 juillet 1959;
 Vu les arrêtés n° 37/MFP. du 13 janvier 1959 et n° 1225/PR. du 16 février 1960;
 Vu l'arrêté n° 241/MFP. du 15 mars 1960, modifiant la précédente liste nominative des représentants du personnel aux commissions administratives;

Arrête :

Art. 1er. — La liste nominative des représentants du personnel, membres titulaires et membres suppléants aux commissions administratives paritaires de la fonction publique gabonaise est modifiée comme suit :

Catégorie	Membres titulaires	Membres suppléants
.....	MM. Biyoghe Jean-Bernard Ogowan Fernand	Rudembino-Coinquet René Nang Jean
.....	MM. Minko Samuel Lussy Jean-Félix Passo Gustave Boucavel Jean-Jacques Telier Edouard Anguillé Robert	
.....	MM. Emame Paul Nguéma Gaston Renombo Robert Meboune Prosper Avouélé Paul	
.....	M ^{me} Okoumba Agathe M. Délicat Jean-Jacques	
.....	MM. Awolé Théophile Ozouaki André Rybert Pierre Otehangha Joseph Nzé Barnabé Lekoungou-Yénet	
.....	M ^{me} Soumguet Denise MM. N'Ko'o Morand-Dicoudonné Béongo-Mavoungou Pierre William Jean	
I.....	MM. Wolbert Stanislas Fabre Dominique Oudjokou Raphaël Nan-Allogo Victor N'Kogue Cyprien Kassa Romain Oudéno-Ontchanga Simon Boumba Jean-Marie Yéyet Louis-Pierre	
II.....	MM. Dossou Paul Tayou Jean-Marie Moundouga-Pambo Innocent Nzé Gilbert	

Catégorie	Membres titulaires	Membres suppléants
	Meive Jean-Sylvain Assoumou Daniel Abessolo Benoit Makosso Joseph Bourdette Jean-Félix Rendjombé Robert	

Art. 2. — Il sera procédé dans les formes réglementaires à une date qui sera fixée ultérieurement, à des élections complémentaires pour la nomination de représentants du personnel :

- Catégorie A : 8 titulaires — 10 suppléants
- Catégorie B : 1 titulaire — 10 suppléants
- Catégorie C : 1 titulaire — 10 suppléants
- Catégorie D : 1 titulaire — 7 suppléants
- Catégorie E-I : 1 titulaire — 10 suppléants
- Catégorie E-II : 6 suppléants

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République Gabonaise et diffusé partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 24 mai 1961.

Le Président de la République,
 Chef du gouvernement,
 Léon MBA.

Le Ministre de la Fonction Publique,
 E. ADJOMO.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ARRÊTÉ n° 121/PR-MEN-IA. du 15 mai 1961, portant organisation des coopératives scolaires dites « Mutuelles Scolaires »

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE
 CHEF DU GOUVERNEMENT
 GRAND CROIX de l'ORDRE de l'ÉTOILE ÉQUATORIALE
 GRAND CROIX DE LA LÉGIION D'HONNEUR

Vu la loi 1/61 du 21 février 1961, portant constitution de la République Gabonaise;

Vu le décret n° 60/PR. du 21 février 1961, portant nomination des membres du gouvernement de la République Gabonaise;

Vu la proposition du Ministre de l'Éducation Nationale;
 Le Conseil des Ministres entendu;

Décète :

Art. 1er. — La constitution de Sociétés scolaires coopératives, dites « Mutuelles scolaires » est autorisée dans les écoles publiques de la République Gabonaise dans le cadre du présent décret.

Art. 2. — Ces Sociétés ont pour but d'améliorer le bien-être de leurs membres par la vente des produits et objets provenant du travail manuel fait par les élèves.

Elles ont également pour objet de développer le goût des travaux manuels, ainsi que la pratique de la solidarité et de la prévoyance.

Art. 3. — Tous les élèves de l'école où fonctionne une Mutuelle, font de droit partie de cette Société, pendant la durée de leur scolarité.

Art. 4. — Les recettes des Mutuelles sont constituées :
 1° - Par le montant de la vente des produits récoltés ou des objets fabriqués par les élèves.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS AUX LOISIRS

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES ACTIVITÉS SOCIO-
EDUCATIVES.

LOI N° 35/62 DU 10 DÉCEMBRE 1962

RELATIVE AUX ASSOCIATIONS

CHAPITRE PREMIER

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté
Le Président de la République, promulgue la
loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. La présente loi détermine les conditions générales de constitution, de fonctionnement et de dissolution des Associations.

Toutefois elle ne s'applique pas ; aux syndicats professionnels et associations syndicales aux Sociétés mutualistes.

ARTICLE 2. - L'Association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que lucratif.

Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.

ARTICLE 3.- Sous réserve des dispositions du Chapitre III de la présente loi relative aux Associations Etrangères les Associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront des dispositions des articles 8, 9 et 10.

ARTICLE 4. - Toute Association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire National et à la forme républicaine du Gouvernement ou qui serait de nature à compromettre la sécurité publique, à provoquer la haine entre groupes ethniques, à occasionner des troubles politiques, à jeter le discrédit sur les institutions politiques ou leur fonctionnement, à inciter les citoyens à enfreindre les lois et à nuire à l'intérêt général est nulle et de nul effet.

ARTICLE 5.- Sous peine de nullité de l'association les membres chargés de son administration ou de sa direction doivent être majeurs, jouir de leurs droits civiques et ne pas avoir encouru de condamnations comportant la perte des droits civiques ni de condamnations à une peine criminelle ou correctionnelle, à l'exception toutefois des condamnations pour délits d'imprudence hors les cas de délit de fuite concomitant.

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES
AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ÉQUIPEMENTS

DIRECTION DES ŒUVRES ET ASSURANCES
SCOLAIRES

STATUT-TYPE
X DE LA MUTUELLE SCOLAIRE D'UNE ÉCOLE
PRIMAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.

I - CREATION ET OBJECTIFS.

ARTICLE 1 : Par autorisation N°/...../..... les élèves de l'école (Établissement) créent entre eux une mutuelle scolaire qui porte le nom choisi par ses représentants autorisés ; elle a son siège à l'adresse de l'école.

BUT

ARTICLE 2 : La mutuelle a pour but d'apporter sa participation à la formation des élèves, au développement de leurs liens avec leur école et des échanges inter-écoles, au développement d'un esprit et d'une image propres à l'école, à l'établissement de relations bénéfiques avec les organismes intéressant la jeunesse, ses activités et ses loisirs, et d'une façon générale à l'accroissement de l'aptitude des élèves à vivre dans une société organisée et solidaire.

La mutuelle se charge de coordonner ou d'animer un ensemble d'activités telles que :

- activités socio-culturelles, animations, fêtes, loisirs scolaires ;
- ateliers d'art, matériel, équipement, entretien, foyers ;
- activités sportives, espaces verts, plain-air ;
- social, relations extérieures, mouvements de jeunesse, voyages ;
- audio-visuel, presse et information ...

DIRECTEUR

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'école a la responsabilité morale de la mutuelle qu'il représente et dont il assure la cohésion et la défense des intérêts. Il en est président de droit.

A ce titre, il coordonne les activités de la mutuelle et veille à l'entretien de ses biens.

PRÉSIDENT D'HONNEUR

ARTICLE 4 : La mutuelle peut être placée par son conseil sous la présidence d'honneur d'une personnalité qui a accepté d'y être nommée.

